

LE PARTENARIAT EURO-MEDITERRANEEN

UN DEFI STRATEGIQUE EN PANNE DE METHODOLOGIE

Mémoire de géopolitique

du Chef d'escadron Bruno BRESSON

dans le cadre de l'étude dirigée «Géopolitique du Maghreb»

Directeur : Professeur Nicole GRIMAUD
Docteur d'Etat en Sciences Politiques

Mars 2002

LE PARTENARIAT EURO-MEDITERRANEEN **UN DEFI STRATEGIQUE EN PANNE DE METHODOLOGIE**

Sommaire

PREMIERE PARTIE

L'émergence d'un véritable partenariat au sein de l'espace euro-méditerranéen ?

Le sentiment d'une communauté de destin

Le processus de Barcelone : une approche globale et originale au service d'objectifs ambitieux

DEUXIEME PARTIE

La mise en œuvre du partenariat : le choc des réalités

Des signes encourageants

Une relance nécessaire

Les objectifs du partenariat en question

TROISIEME PARTIE

Les perspectives du partenariat ou la remise en cause d'une approche globale

Les Pays Partenaires Méditerranéens et leur destin

L'Union Européenne et le processus de paix au Proche-Orient

Vers un partenariat à « géométrie variable » ?

« Je trouve que la méthode du Processus de Barcelone est trop lourde, qu'il faut garder le défi stratégique, mais il faut aussi introduire de la souplesse pour traiter de sujets particuliers, avec certains des participants. Un peu comme au sein de l'Europe où nous avons introduit, dans le traité de Nice, les coopérations renforcées. Ce qui permet à un groupe de pays moins nombreux d'avoir des projets particuliers. Et la réflexion sur la souplesse d'actions à l'intérieur de l'Union Européenne va forcément se poursuivre avec l'élargissement. Cela va entraîner mécaniquement une recherche de souplesse pour que des pays puissent travailler sur des sujets plus précis ou avancer plus vite que d'autres.

Je pense qu'il faut introduire cette question dans le Processus de Barcelone d'une façon ou d'une autre, sinon, nous resterons bloqués. La méthode est trop lourde, c'est trop global. La stratégie peut être globale, mais la mise en œuvre est trop globale ».

VEDRINE Hubert, Ministre français des affaires étrangères, Discours d'ouverture de la conférence de l'Institut Français des Relations Internationales (IFRI) « Europe et Méditerranée », Paris, 31 janvier 2002.

La conférence de Barcelone en 1995 a incontestablement suscité de réels espoirs dans les pays du pourtour sud de la Méditerranée. Il s'agissait en effet d'une coopération d'un type nouveau entre des pays très riches appartenant au monde occidental et des pays moins riches et aux économies encore fragiles : les quinze pays de l'Union Européenne – UE – établissaient avec douze pays de la rive sud de la Méditerranée - appelés Pays Partenaires Méditerranéens ou PPM – un partenariat afin de « faire du bassin méditerranéen une zone de dialogue, d'échanges et de coopération qui garantisse la paix, la stabilité et la prospérité » (Annexe 1)¹. Une énergie allait enfin pouvoir se libérer grâce à l'afflux de l'aide européenne, dont les effets attendus sur l'économie, l'appareil industriel, les infrastructures et même le niveau de vie des pays

¹ Préambule de la déclaration de Barcelone adoptée lors de la conférence euro-méditerranéenne les 27 et 28 novembre 1995.

arabes étaient nourris de l'exemple du plan Marshall appliqué aux Etats dévastés de l'Europe de l'après deuxième guerre mondiale. Or, cinq ans plus tard, le thème majeur de la quatrième conférence euro-méditerranéenne des ministres des affaires étrangères tenue à Marseille en novembre 2000 est celui de la recherche d'un nouvel élan pour relancer un processus de coopération à la peine. Au début de l'année 2002, si des progrès indiscutables ont été réalisés, force est de constater que l'élan recherché n'a pas été enclenché dans les deux domaines de la sécurité et du développement économique, qui sont pourtant les enjeux majeurs de ce partenariat. Un besoin lancinant de sécurité fonde en effet la participation des pays de l'UE alors que les PPM ont un besoin vital de croissance économique.

Pour remplir leurs objectifs, les vingt-sept pays partenaires avaient imaginé une méthode innovante et intellectuellement séduisante consistant à ne pas séparer les problèmes politiques, économiques et culturels mais à les traiter de front de façon à enclencher une dynamique de coopération globale. Or, cette dynamique, pour de multiples raisons, ne s'est pas enclenchée et l'ensemble du processus est bloqué, comme en attente d'une méthodologie nouvelle au service des mêmes objectifs.

Le caractère global et les ambitions élevées du processus de Barcelone font de ce partenariat un instrument novateur très complet mais complexe. Confrontés aux réalités de sa mise en application concrète, les vingt-sept pays membres ne progressent pas de manière significative, notamment dans les domaines de la sécurité et du développement économique pour lesquels il apparaît tentant de remettre en cause les objectifs fixés. Or, plutôt que d'un blocage du processus lié à la nature des objectifs fixés, quelques voix se font entendre, de plus en plus, pour dénoncer une méthodologie trop contraignante, exigeant de pays très différents qu'ils avancent d'un même pas dans la voie de transformations parfois radicales.

PARTIE I

L'EMERGENCE D'UN VERITABLE PARTENARIAT AU SEIN DE L'ESPACE EURO-MEDITERRANEEN ?

« Nous le savons : la mer est là, non pour nous séparer, mais pour nous éblouir de sa beauté et nous unir ; la modernisation est là, qui doit nous faire citoyens d'un monde devenu un ; et le Livre est là, qui fait de nous des frères. »
CAMDESSUS Michel, « Mondialisation, développement, société, culture », Défense nationale, Mai 2001.

« Dire que la Méditerranée, parce qu'elle est le berceau des trois monothéismes est par nature un espace de confiance, est un contresens total : c'est peut-être même l'inverse. Il existe des origines communes, des racines identiques, mais c'est une fausse proximité, c'est une proximité de tensions. C'est vrai encore aujourd'hui et cela a toujours été ainsi. Je ne sais pas à quand il faut remonter pour voir la Méditerranée représenter un espace d'unité géographique, sans doute à l'empire romain. » VEDRINE Hubert, Ministre français des affaires étrangères, Discours d'ouverture de la conférence de l'IFRI « Europe et Méditerranée », Paris, 31 janvier 2002.

L'Algérie, après 132 ans passés dans la mouvance française, est le deuxième Etat riverain de la Méditerranée, en 1962, à clore la longue parenthèse de la colonisation européenne sur cette partie du globe. Dans le même temps, dès la signature du traité fondateur de Rome, la politique méditerranéenne de la Communauté Economique Européenne (CEE) est d'abord marquée par les relations particulières qui lient la France aux pays du Maghreb arabe. De fait, le Maroc, la Tunisie et l'Algérie signent avec la CEE en 1969 des accords commerciaux préférentiels dits « accord d'association »². Cette politique d'assistance économique est menée jusqu'au tournant des années 1990. Les pays du pourtour sud de la Méditerranée pèsent alors peu face au souci prioritaire que fait planer la menace des pays du bloc de l'Est.

² « Union Européenne – Maghreb : 25 ans de coopération 1976-2001 », Commission européenne, 2001.

La conjonction de trois évènements majeurs va entraîner une prise de conscience nouvelle des pays européens et la volonté d'entamer une coopération différente avec les pays de leur flanc sud. Tout d'abord, la chute du mur de Berlin fait disparaître toute menace provenant de l'URSS dont le régime, à bout de souffle, s'effondre littéralement sur ses bases, entraînant dans sa chute l'ensemble des pays satellites regroupés au sein du Pacte de Varsovie. Cette hypothèque à peine levée, la guerre du Golfe éclate en 1991. A cette occasion, les pays occidentaux découvrent une nouvelle menace émanant d'un monde arabe qui fait peur, de plus en plus. Proliférations chimique, nucléaire, biologique, explosion démographique, images télévisées de foules manifestant contre les pays occidentaux : tout ceci se passe aux portes de l'Europe, sur son flanc sud. Enfin, l'ouverture, le 30 octobre 1991, de la conférence de paix de Madrid suivie, le 3 novembre, de premières négociations bilatérales israélo-arabes, ouvrent la possibilité d'un dialogue entre l'ensemble des pays riverains de la Méditerranée.

La prise de conscience d'intérêts communs va ainsi conduire à la construction théorique d'une coopération basée sur l'idée particulièrement novatrice d'un véritable partenariat entre des pays dont le niveau de vie est très différent.

11 – Le sentiment d'une communauté de destin

Eriger en postulat l'existence d'un sentiment d'une communauté de destin suppose acquise l'idée que les pays riverains du bassin méditerranéen ont avantage à créer une structure propre qui leur permette de présenter une position commune dans un certain nombre de dossiers politiques, économiques ou encore de relations internationales. Une question pourtant se pose : cette idée découle-t-elle naturellement d'un espace dans lequel le dialogue des cultures aurait toujours été prédominant ou n'est-elle que la seule issue raisonnable et raisonnée de pays cherchant simplement à sauvegarder leurs intérêts ?

111 – Une évidence historique ?

S'il est vrai qu'une certaine communauté de culture distingue les pays riverains de la Méditerranée, cet espace est également celui d'un extraordinaire rassemblement de conflits et d'antagonismes.

Résultat de l'histoire, une culture partagée imprègne les sociétés des pays du bassin méditerranéen. Après la suprématie des navigateurs phéniciens jusqu'au XIII^{ème} siècle av. J.-C., le rayonnement grec s'affirme puis, l'implantation de l'empire romain,

avec son appareil administratif et son organisation, s'étend sur tout le pourtour méditerranéen. Berceau d'un empire devenu déliquescents dès le VII^{ème} siècle, cette zone est cependant restée un lieu d'échanges. Un auteur écrit ainsi : « Les pays riverains de la Méditerranée ont longtemps utilisé leur bassin maritime comme le support de leurs échanges »³. Insistant sur les flux d'échanges nombreux qui en ont découlé, il poursuit : « Certes le climat et le mode de vie très similaire des riverains peuvent permettre de créer les conditions d'une communauté méditerranéenne ; mais ce sont surtout les échanges consécutifs aux mouvements du commerce ou des autres activités humaines qui, à travers les siècles, ont réellement fondé le creuset d'une « culture partagée », même si celle-ci fut, par moments, imposée. Aujourd'hui, ce constat reste en grande partie vrai : migrations, échanges économiques et même études médicales sur les bienfaits de l'alimentation de type méditerranéen ... ».

Cette culture partagée n'a toutefois pas empêché la naissance, le renouvellement et la persistance d'antagonismes et de conflits très graves. L'antagonisme entre chrétiens et musulmans, nourri par les croisades, les visées hégémoniques et le colonialisme des protagonistes sera, à partir du VII^{ème}, une des constantes historiques de la région. Le résultat est que mondes chrétien et musulman se sont finalement retranchés respectivement au nord et au sud de la Méditerranée, devenue espace de rupture au plan régional. A l'échelle mondiale, elle reste également aujourd'hui un carrefour important entre l'Europe, l'Orient et la zone Atlantique. De dimension réduite, 3 millions de Km² comparés aux 168 millions de l'Océan pacifique et aux 100 millions de l'Atlantique, verrouillée par le détroit de Gibraltar et le canal de Suez, elle demeure un lieu d'antagonismes et de conflits. Frontière sud de l'Europe, cette mer, qui voit passer un sixième du trafic mondial et un tiers du trafic pétrolier, est certes l'enjeu d'une lutte d'influence entre Européens et Américains mais elle appartient d'abord et surtout à la zone d'intérêt de ces derniers : « Leurs intérêt [Etats-Unis], et plus particulièrement leur dépendance du pétrole de la région, ainsi que leur allié israélien, les conduisent à rester très présents dans les affaires du Proche-Orient où ils s'efforcent de contrer toutes les initiatives étrangères défavorables à leurs propres objectifs »⁴. Cette prééminence s'exerce de façon indiscutable - et indiscutée jusqu'à présent - dans les tentatives de règlement du conflit israélo-arabe qui ensanglante le Proche-Orient depuis 1948.

³ COUSTILLIERE Jean-François, « Une autorité de coordination en Méditerranée », Défense nationale, Février 2000, pp 19-28.

⁴ COUSTILLIERE Jean-François, « Méditerranée : quel enjeu pour le XXI^{ème} siècle », Défense nationale, Avril 1999, pp 5-21.

Du reste, les antagonismes et les conflits agitent aussi bien les Etats européens entre eux (conflits liés à l'ex-Yougoslavie) que les Etats arabes entre eux. Ainsi, par exemple, au Maghreb trois Etats, l'Algérie, la Tunisie et le Maroc, s'ignorent ou entretiennent des relations médiocres. La frontière entre le Maroc et l'Algérie est fermée depuis 1994. Aucun projet commun n'a encore pu être mené à bien et concrétisé. L'échec de l'Union du Maghreb Arabe, restée à l'état de projet virtuel sitôt son nom formulé et ses statuts créés en 1989⁵ illustre bien cette difficulté majeure, cette impossibilité chronique à réunir les pays du Maghreb et les pays arabes d'une manière générale autour d'une politique d'action commune. Pire, confrontés à un islamisme radical, virulent et violent, les gouvernements de ces trois pays n'ont pas essayé d'unir leurs efforts pour combattre ce danger⁶.

Clivages et disparités notoires séparent donc les pays des deux rives de la Méditerranée. Haines et rancoeurs perdurent au sein même de ces deux entités. La politique méditerranéenne menée par l'Europe ne découle donc pas d'une habitude historique d'échanges et d'un dialogue naturel des cultures. Elle est d'abord le fruit d'une contingence géographique et son contenu même est révélateur dans un premier temps d'un souci resté périphérique.

112 – La traduction d'un souci périphérique : une politique d'assistance économique jusqu'en 1995

Un survol historique rapide est nécessaire afin de montrer que si les Pays Tiers Méditerranéens (PTM – devenus depuis Pays Partenaires Méditerranéens – PPM) n'ont jamais été absents des préoccupations de la CEE puis de l'UE, l'importance de la politique menée à leur égard n'a longtemps été que secondaire par rapport au problème majeur de la confrontation Est-Ouest. Compte tenu de cet enjeu planétaire, la coopération mise en place s'est longtemps résumée à une assistance financière au service d'une stratégie du maintien du statu quo entre les sphères d'influence

⁵ L'union du Maghreb Arabe est constituée de cinq pays membres : la République Tunisienne, la République Algérienne Démocratique et Populaire, la Grande Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire et Socialiste, le Royaume du Maroc et la République Islamique de Mauritanie. Le traité constitutif de l'UMA a fixé les objectifs suivants :

- la consolidation des rapports de fraternité qui lient les Etats membres et leurs peuples ; la réalisation du progrès et du bien-être de leurs communautés et la défense de leurs droits ;
- la réalisation progressive de la libre circulation des personnes, des services, des marchandises et des capitaux entre les états membres ;
- l'adoption d'une politique commune dans tous les domaines. En matière économique, la politique commune vise à assurer le développement industriel, agricole, commercial et social des Etats membres.

⁶ CHESNAU Jean, « A propos d'une politique méditerranéenne », Défense nationale, Février 2000, pp 5-18.

occidentales et soviétiques dans les zones périphériques de la planète. Trois périodes peuvent cependant être mises en évidence.

Jusqu'en 1972, et suite aux accords d'association passés en 1969 avec les trois pays du Maghreb, d'autres accords sont signés avec un certain nombre de pays méditerranéens, à l'exception de la Libye. Sans vision d'ensemble de la part de la CEE, ces accords restent strictement limités au domaine commercial, exception faite des accords avec la Grèce et la Turquie. Au sommet de Paris en octobre 1972, après le premier élargissement de la CEE, un souci de cohérence destiné à remédier à l'hétérogénéité des accords avec les PTM prédomine. A partir de 1976, de nouveaux protocoles d'accord sont ainsi signés dans le but de renforcer les échanges commerciaux entre la CEE et les PTM et de promouvoir le développement agricole et industriel. Les déficits commerciaux ne diminuent toutefois pas. D'ailleurs, de 1979 à 1987, la Communauté ne consacre aux PTM que 11,5% de son aide publique au développement, contre 67% pour les pays ACP (Afrique – Caraïbes – Pacifique) et 21% pour les pays en développement d'Amérique Latine et d'Asie. Au total, il a pu être noté que « la coopération de la CEE avec les PTM pendant les années 76-90, sauf quelques rares exceptions, est restée sans grand effet sur des économies qui étaient frappées de plein fouet par un endettement grave, un chômage endémique, des pénuries et des dysfonctionnements divers »⁷.

Les bouleversements que connaît le monde au début des années 90 engendrent une réflexion plus approfondie qui débouche, en 1990, sur une communication de la Commission au Conseil Européen intitulée : « Vers une politique méditerranéenne renouvelée. Propositions pour la période 1992-1996 ». Il s'agit alors d'inciter les pays concernés à s'engager dans la voie d'un développement durable en mettant en œuvre une politique d'aide substantielle tant dans les domaines économiques, sociaux, culturels que politiques. Cette approche globale n'est cependant pas mise en œuvre puisque le Conseil Européen décide de procéder à des modifications importantes qui amputent cette politique de sa stratégie globale de développement solidaire.

Toutefois, un pas important est franchi à cette occasion : la nécessité d'instaurer une véritable coopération entre des partenaires partageant des intérêts communs apparaît désormais acquise.

⁷ SFAR Rachid, « En attente d'une volonté politique plus forte », pp 91-100, in « Euro-Méditerranée : un projet à réinventer », Confluences Méditerranée, Paris, L'Harmattan, N°35 automne 2000.

113 – De nouvelles motivations pour un nouveau partenariat

L'émergence d'un nouvel environnement mondial au début des années 90, conséquence de la conjonction de trois facteurs déterminants déjà évoqués précédemment, a permis de réunir de meilleures conditions pour un approfondissement des relations entre les pays de l'UE et les PTM. Pour autant, les motivations profondes des uns et des autres n'étaient et ne sont pas identiques. Au besoin lancinant de sécurité des uns, les pays du nord, répond en écho le besoin vital de développement des autres, les pays du sud. Un diplomate tunisien écrit ainsi : « Plus qu'une garantie de non-agression ou d'assistance économique, il [le partenariat] offre ainsi la constitution d'un capital commun et un intéressement à l'accroissement de ce capital, en ce sens où capital renvoie autant à la prospérité qu'à la sécurité »⁸.

Certes, les pays européens sont intéressés au développement d'un marché de 235 millions d'habitants en 2000 et de 336 millions selon la projection 2025 établie par Eurostat (Annexe II). Ce soutien est d'autant plus nécessaire d'ailleurs que cette coopération, destinée à mettre en place une zone de prospérité partagée, ne peut s'envisager et s'effectuer que dans le respect des règles de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), organisme dont l'objectif est d'encourager mais aussi d'encadrer le développement économique mondial et la multiplication des échanges. Cette dimension n'est cependant pas essentielle pour les pays du nord : « Le souci de sécurité hante autant l'élargissement que le partenariat », écrit également M. Abderraouf OUNAÏES. De fait, le chômage et la pauvreté dans les pays du sud sont ressentis d'abord comme une menace en ce sens que leur développement non maîtrisé déstabilise les fondements de ces sociétés et accentue un décalage considéré comme de plus en plus insupportable par rapport aux pays riches du nord. Encore aggravés par une évolution démographique préoccupante, ces problèmes font craindre une véritable explosion sociale dont les conséquences pour l'Europe, en terme de sécurité, pourraient être terribles. Quelques chiffres illustrent cette hantise.

Le chômage atteint ainsi des niveaux jamais relevés au cours de ces trente dernières années (Annexe III). Compte tenu de l'évolution démographique, il atteint de plus en plus les jeunes. Le cas extrême est celui de l'Algérie où plus de 50% des chômeurs ont moins de 25 ans (Annexe III). Cette situation serait d'ailleurs en réalité bien pire compte tenu d'une minoration d'environ 10% des taux de chômage officiels et du rôle encore joué par l'agriculture dans le camouflage du chômage de nombreuses

⁸ OUNAÏES Abderraouf, « Sécurité et partenariat en Méditerranée », Défense nationale, Janvier 2000, pp 76-94.

femmes⁹. Ce chômage s'inscrit dans le contexte d'une évolution démographique qui reste inquiétante. Hors flux migratoire, la population totale des pays méridionaux de l'UE (Espagne, Portugal, France, Italie et Grèce) devrait se stabiliser autour de 177 millions en 2025 alors que les PPM devraient atteindre 336 millions d'habitants. Bien que ces derniers pays soient entrés pour la plupart dans une phase de transition démographique, les taux de croissance de la population active seront encore considérables dans les quinze prochaines années compte tenu, d'une part, de la jeunesse de la population (Annexe IV)¹⁰, d'autre part, de l'augmentation du taux d'activité des femmes. Globalement, cela signifie que les PPM devraient créer environ 45 millions d'emplois supplémentaires dans les dix prochaines années pour maintenir le chômage au niveau actuel et 60 millions pour le supprimer. En Algérie, par exemple, diviser par deux le chômage impliquerait une augmentation de l'emploi de 5% par an et une augmentation du PIB réel de 6,5% par an, chiffres très éloignés de ceux obtenus dans les quinze dernières années¹¹.

L'Europe a donc intérêt à encourager et à aider concrètement au développement des pays du sud selon les valeurs de la démocratie et du libéralisme économique qui sont celles des démocraties occidentales. Ce faisant, elle œuvre pour assurer sa sécurité sur son flanc sud.

S'agissant des pays du sud, les données du problème ne sont pas exactement les mêmes. Le souci lancinant est celui du développement économique : ces pays s'estiment dépendants d'un soutien considérable, économique et financier, vital pour leur croissance et leur stabilité. Pour le reste, ils s'affirment fondamentalement en sécurité dans l'espace euro-méditerranéen et ne souhaitent pas modeler leur société à l'image des démocraties occidentales. Comme l'écrit M. A. OUNAÏES : « Le sud n'adhère pas encore au modèle de société, fondamentalement démocratique et laïque, de la rive nord de la Méditerranée »¹². Il s'agit juste d'un contrat utilitaire avec l'Europe, cantonné d'abord à l'aspect économique.

Même si elles portent en elles les germes de difficultés importantes mais aussi de désaccords profonds prêts à surgir quant aux buts à atteindre, les bases d'un partenariat sont cependant réunies : un besoin vital d'un décollage économique d'un côté et un souci lancinant de satisfaire un sentiment de sécurité de l'autre côté.

⁹ AMATO Andréa, « Un premier bilan social », pp 41-48 in « Euro-Méditerranée : un projet à réinventer », Confluences Méditerranée, Paris, L'Harmattan, N°35 automne 2000.

¹⁰ Les jeunes de 0 à 15 ans représentent entre 30 et 40% de la population des PPM contre 17,5% en Europe.

¹¹ « Le processus de transition économique et la mise en œuvre du partenariat euro-méditerranéen », Rapport du Forum Euro-Méditerranéen des Instituts Economiques (FEMISE), Septembre 2001.

¹² Op. cit. p 8, note 8.

12 – Le processus de Barcelone : une approche globale et originale au service d'objectifs ambitieux

Reprenant les termes du préambule de la déclaration de Barcelone¹³, M. Chris PATTEN, commissaire européen chargé des relations extérieures, réaffirme les objectifs du partenariat : « Faire du bassin méditerranéen une zone de dialogue, d'échanges et de coopération qui garantisse la paix, la stabilité et la prospérité »¹⁴. En rupture totale avec les approches précédentes de coopération, ce même préambule souligne également d'emblée l'approche globale qui doit dorénavant présider à la conduite du nouveau partenariat que l'on souhaite mettre en place :

- « ... [les partenaires] conscients que les nouveaux enjeux politiques, économiques et sociaux de part et d'autre de la Méditerranée constituent des défis communs qui appellent une approche globale et coordonnée ;
- décidés à créer à cet effet, pour leurs relations, un cadre multilatéral et durable, fondé sur un esprit de partenariat dans le respect des caractéristiques, des valeurs et des spécificités propres à chacun des partenaires ;
- ...
- conviennent d'établir entre les participants un partenariat global – partenariat euro-méditerranéen – à travers un dialogue politique renforcé et régulier, un développement de la coopération économique et financière et une valorisation accrue de la dimension sociale, culturelle et humaine, ces trois axes constituant les trois volets du partenariat euro-méditerranéen ».

Pour la première fois, il s'agit d'atteindre un objectif ambitieux en s'écartant de la dimension trop étroitement économique des coopérations passées pour envisager un vaste champ d'actions comprenant également les aspects politiques et sociétaux. Pour la première fois également, avec la notion de partenariat, qu'il soit bilatéral ou multilatéral, la nature des relations entre l'UE et les PPM est profondément repensée. A cette double innovation s'ajoute le programme MEDA, principal instrument financier du processus de Barcelone.

¹³ Préambule de la déclaration de Barcelone adoptée lors de la conférence euro-méditerranéenne des ministres des affaires étrangères, 27 et 28 novembre 1995.

¹⁴ « Le processus de Barcelone, cinq ans après 1995-2000 », Communautés européennes, 2000.

121 – Les trois volets du partenariat

Des objectifs ambitieux assignés au processus de Barcelone découlent trois volets, combinés au sein d'une véritable politique globale :

- premier volet : partenariat politique et de sécurité ;
- deuxième volet : partenariat économique et financier ;
- troisième volet : partenariat dans les domaines social, culturel et humain.

Le partenariat politique et de sécurité doit permettre de définir un espace de paix et de stabilité, fondé sur les principes des droits de l'homme et de la démocratie. Un dialogue politique renforcé et régulier a vocation à se tenir entre les vingt-sept partenaires. D'emblée, il faut noter que le partenariat euro-méditerranéen n'entend pas interférer sur le conflit israélo-palestinien au Proche-Orient autrement qu'en appuyant les efforts entrepris dans d'autres enceintes. Le préambule de la déclaration de Barcelone de 1995 est à cet égard explicite : « Les participants appuient la réalisation d'un règlement de paix juste, global et durable au Moyen-Orient, basé sur les résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité des Nations Unies et les principes mentionnés dans la lettre d'invitation à la conférence de Madrid sur la paix au Moyen-Orient, y compris le principe « des territoires contre la paix », avec tout ce que cela implique »¹⁵.

Le partenariat économique et financier doit permettre la construction d'une zone de prospérité partagée. Pour atteindre cet objectif, le processus prévoit l'instauration progressive d'une zone de libre-échange entre l'UE et les PPM accompagnée d'un important soutien financier communautaire destiné à faciliter la transition économique et à aider les pays partenaires du sud à faire face aux défis socio-économiques induits par cette transition.

Enfin, le partenariat dans les domaines social, culturel et humain doit susciter l'amélioration de la compréhension mutuelle entre les peuples de la région et la promotion d'une société civile libre et florissante. Pour atteindre cet objectif, il est prévu l'organisation d'échanges culturels, le développement des ressources humaines et un soutien aux sociétés civiles et au développement social.

Ces trois volets ont vocation à être approfondis en partenariat, tant au niveau bilatéral que sur un plan multilatéral.

¹⁵ Souligné par le rédacteur.

122 – Le double niveau du partenariat : les accords d’association et le dispositif multilatéral

L’instauration d’un véritable partenariat est la seconde innovation introduite par le processus de Barcelone. Ce partenariat a vocation à s’exercer par le biais d’accords d’association liant chacun des PPM à l’UE et, sur un plan régional, entre le groupe des PPM et l’UE. Dans les deux cas de figure, il s’agit de définir en commun les actions concrètes à mener dans le cadre des trois volets du processus.

Sur le plan bilatéral, le dialogue politique s’appuie sur les accords euro-méditerranéens d’association. Ces accords concernent neuf des douze PPM¹⁶. Destinés, sur le plan économique, à préparer les PPM à l’instauration du libre-échange en 2010, la conclusion de ces accords est le préalable indispensable à l’instauration d’un véritable partenariat dans l’esprit du processus de Barcelone. Les questions relatives à leur mise en œuvre sont débattues au sein d’un conseil d’association qui se tient chaque année au niveau des ministres des affaires étrangères.

Sur un plan multilatéral, le partenariat entre les pays de l’UE et les PPM a vocation à mettre en place de véritables politiques régionales. Cette dimension est également essentielle à la bonne marche du processus de Barcelone puisqu’elle a vocation à faciliter et à encourager la multiplication des échanges horizontaux de marchandises, de capitaux et de ressources humaines afin de créer un grand marché sud-sud. La constitution d’un tel marché est en effet considérée comme une condition indispensable au démarrage d’une croissance économique durable. Le rôle de pilotage central de ce partenariat est assuré par le comité euro-méditerranéen pour le processus de Barcelone. Les réunions de ce comité se déroulent tous les trois mois au moins au niveau des ambassadeurs et ont pour but d’adopter une ligne de conduite pour la coopération régionale entre les vingt-sept partenaires. Aucun domaine d’action n’ayant été initialement défini, ce partenariat pouvait donc s’exercer dans n’importe quel domaine relevant des trois volets d’action. Cependant, dès la deuxième conférence ministérielle euro-méditerranéenne de 1997, six domaines prioritaires sont définis¹⁷ :

- la coopération industrielle ;
- l’environnement ;
- l’eau ;
- la société de l’information ;

¹⁶ La Turquie, Chypre et Malte ont conclu dans les années 60 et 70 des accords d’association prévoyant la mise en place d’unions douanières avec la CEE.

¹⁷ Deuxième conférence ministérielle euro-méditerranéenne, Conclusions de la présidence, Malte les 15 et 16 avril 1997.

- l'énergie ;
- les transports.

Le programme MEDA et, de façon complémentaire, la Banque Européenne d'Investissement (BEI), permettent d'assurer le financement des projets arrêtés dans le cadre de ces deux niveaux de partenariat.

123 – Le financement du processus de Barcelone

Le programme MEDA¹⁸ est le principal instrument financier du processus de Barcelone. L'argent est alloué sous la forme d'aides non remboursables, contrairement à l'aide financière complémentaire fournie par la BEI qui se présente sous la forme de prêts remboursables.

Le programme MEDA s'applique aux trois volets du processus de Barcelone et il offre des financements aussi bien au niveau bilatéral qu'au niveau multilatéral. Il constitue un programme global d'accompagnement des partenaires méditerranéens dans leurs efforts de réforme socio-économique. A ce titre, il a une double vocation¹⁹ :

- faciliter la transition économique et le développement de marchés ouverts et concurrentiels, tout en encourageant les réformes politiques et sociales des partenaires méditerranéens ;
- contribuer à atténuer les difficultés à court terme qui ne peuvent manquer d'accompagner de tels ajustements, en apportant, notamment, son soutien à l'enseignement primaire, aux soins médicaux et au développement rural.

Des financements MEDA sont alloués à des projets sur la base d'une série unique de documents programmatiques, les programmes indicatifs triennaux. Chaque année, les programmes indicatifs font l'objet d'un réexamen, ce qui signifie qu'en théorie il n'y a pas véritablement de droit acquis pour un pays à une certaine enveloppe financière et que l'argent n'est effectivement attribué qu'à des projets individuels viables.

« Barcelone, c'était et c'est encore une vision de progrès, l'Union Européenne accompagnant et soutenant les pays du sud dans leurs efforts de modernisation,

¹⁸ Mesures d'accompagnement financières et techniques à la réforme des structures économiques et sociales dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen.

¹⁹ Op. cit. p 10, note 14.

d'ouverture et d'intégration des grands flux d'échanges mondiaux », déclare M. Hubert VEDRINE en novembre 2000²⁰.

De fait, le caractère global, novateur et cohérent du processus de Barcelone est reconnu par l'ensemble des vingt-sept pays partenaires. Edifice séduisant, certes. Les objectifs n'ont-ils pas été tout de même très voire trop ambitieux ? Les moyens mis en œuvre, la méthodologie adoptée ont-ils été à la hauteur et servi les objectifs fixés ?

A l'épreuve des faits, est-il possible de conduire un véritable partenariat et de mener des actions concrètes à vingt-sept en obtenant l'accord de pays aussi différents ? En satisfaisant au besoin de sécurité des uns, au besoin de développement économique des autres ? En tentant de transposer à des sociétés arabes un modèle démocratique et laïc en rupture avec leur fonctionnement traditionnel ? En faisant l'impasse sur une question aussi essentielle que le conflit israélo-palestinien ? En essayant de mettre sur pied, très vite, presque dans l'urgence, un espace régional sud-sud destiné à s'ouvrir lui-même à la concurrence mondiale dans le cadre des règles de l'OMC ?

La réponse à ces quelques questions détermine l'avenir du processus de Barcelone.

²⁰ VEDRINE Hubert, Ministre français des affaires étrangères, Discours tenu à la IV^{ème} conférence ministérielle euro-méditerranéenne, Marseille le 15 novembre 2000.

PARTIE II

LA MISE EN ŒUVRE DU PARTENARIAT : LE CHOC DES REALITES

« Les avancées considérables du processus de Barcelone, qui comprennent la signature d'accords d'association Euro-Med avec les partenaires, constituent une base solide pour la poursuite de notre coopération, pour le renforcement du commerce et des investissements ainsi que pour davantage de progrès dans les échanges sociaux et culturels. » PATTEN Chris, « Le processus de Barcelone, le partenariat Europe-Méditerranée », Introduction à la synthèse 2001 de la commission européenne, Communautés européennes, 2001.

« En bref, tant que la Méditerranée séparera deux mondes aussi inégaux, tant que le projet euro-méditerranéen demeurera politiquement et économiquement aussi fragile qu'il l'est aujourd'hui, le dialogue interculturel risque hélas de rencontrer très vite ses limites. La Méditerranée demeure une mer dangereuse. » BISTOLFI Robert, « L'Europe et la Méditerranée : une entreprise virtuelle ? », pp 9-23 in « Euro-Méditerranée : un projet à réinventer », Confluences Méditerranée, Paris, L'Harmattan, N°35 automne 2000.

« Quant au bilan que je fais de Barcelone, je dirais qu'il est en demi-teinte. Il y a des réussites incontestables. Le simple fait que, durant cinq ans, les 27 partenaires ont continué à se rencontrer régulièrement, y compris au niveau ministériel et aux heures parfois les plus difficiles du processus de paix [au Proche-Orient], suffirait à lui seul à prouver la légitimité de Barcelone. » VEDRINE Hubert, Ministre français des affaires étrangères, « Un enjeu de première importance », p 160 in « Euro-Méditerranée : un projet à réinventer », Confluences Méditerranée, Paris, L'Harmattan, N°35 automne 2000.

L'immense espoir suscité par le processus de Barcelone en novembre 1995 et par la mise en place d'un partenariat de type nouveau a été réel. De fait, cet espoir a été suivi d'une intense activité et d'échanges multiples tant au niveau politique qu'au niveau des hauts fonctionnaires et des experts de l'ensemble des vingt-sept pays membres. Des résultats incontestables ont été obtenus. Pourtant, cinq ans après le démarrage du processus, l'enlisement est suffisamment perceptible pour qu'il soit nécessaire d'insister très officiellement sur le fait que la conférence de Marseille en 2000 devait être l'occasion de donner « un nouvel élan au partenariat euro-méditerranéen »¹. En fait de nouvel élan, il s'agit d'abord d'énoncer clairement les problèmes majeurs qui bloquent le partenariat afin de tenter de les résoudre rapidement quand, dans le même temps, des voix se font entendre sur la pertinence même des objectifs définis à Barcelone.

21 – Des signes encourageants

Une morosité de plomb a succédé à l'élan initial d'enthousiasme. Pourtant, ce nouveau sentiment est certainement excessif. Bien qu'ils soient en retrait par rapport aux espoirs escomptés, il n'en reste pas moins que des éléments positifs incontestables peuvent en effet être mis au crédit du processus de Barcelone.

211 – Un approfondissement du dialogue indiscutable

Il s'agit de l'acquis le plus visible et le plus incontestable du processus de Barcelone.

Le partenariat euro-méditerranéen se caractérise tout d'abord par un enchevêtrement de rencontres et d'échanges de toutes natures organisés sur des sujets très divers au niveau des gouvernements, des hauts fonctionnaires et des experts des vingt-sept Etats membres. Ainsi, après la conférence fondatrice de Barcelone, trois autres conférences euro-méditerranéennes des ministres des affaires étrangères ont eu lieu et la cinquième doit se tenir les 22 et 23 avril 2002 à Valence en Espagne (Annexe V). Treize autres conférences sectorielles de niveau ministériel se sont tenues jusqu'à présent et trois autres sont programmées au premier semestre 2002 (Annexe VI). Destinées à encourager la coopération régionale, elles concernent les six domaines

¹ IV^eme conférence euro-méditerranéenne des ministres des affaires étrangères, Conclusions formelles de la présidence, Marseille les 15 et 16 novembre 2000.

prioritaires définis à Malte en 1997², mais aussi la culture, la santé, le commerce et l'industrie. Ces conférences sont également essentielles puisqu'elles permettent de lancer les impulsions nécessaires à l'établissement d'un financement MEDA en décidant, notamment, de la création de groupes de hauts fonctionnaires et d'experts chargés d'étudier les détails pratiques et financiers des actions à mener. Ces groupes de travail se réunissent dans le cadre des trois volets du partenariat. Ainsi, par exemple, les réunions suivantes ont pu ou vont avoir lieu :

- réunion ad hoc sur le terrorisme prévue le 27 mars 2002 (partenariat politique et de sécurité) ;
- réunion euro-méditerranéenne des experts gouvernementaux sur la transition économique les 26 et 27 septembre 2001 (partenariat économique et financier) ;
- réunion de hauts fonctionnaires et d'experts sur la justice et les affaires intérieures le 26 février 2002 (partenariat social, culturel et humain).

Des contacts ont également été établis entre les parlementaires (trois forum parlementaires euro-méditerranéens se sont tenus jusqu'à présent, dont le dernier le 8 novembre 2001 à Bruxelles), entre les conseils économiques et sociaux et institutions similaires (une réunion s'est tenue à Athènes les 6 et 7 mars 2002) et même entre les représentants de la « société civile » des pays membres (le prochain forum civil euro-méditerranéen précédera les 12 et 13 avril 2002 la conférence des ministres des affaires étrangères de Valence des 22 et 23 avril 2002). Enfin, des réunions très fréquentes ont lieu au plan bilatéral entre les représentants de l'UE et chacun des PPM partenaires. Les accords d'association sont le cadre privilégié de ces contacts qui permettent de travailler les aspects techniques et financiers des dossiers et projets d'intérêt commun.

Ces réunions témoignent incontestablement de l'attachement porté par les pays partenaires au processus de Barcelone et ont permis d'aboutir à un certain nombre de résultats incontestables.

212 – Quelques résultats tangibles

Des succès incontestables sont à mettre au crédit du partenariat tant sur le plan politique que sur le plan macro-économique.

Sur un plan politique et jusqu'à présent, les enceintes du partenariat ont été à certains moments les seuls endroits où des responsables israéliens et palestiniens de haut niveau ont continué à se rencontrer. Ce maintien du dialogue, rendu possible dans le

² Coopération industrielle, environnement, eau, société de l'information, énergie et transports.

cadre du processus euro-méditerranéen, a été salué à plusieurs reprises à la quasi-unanimité des acteurs internationaux, y compris des protagonistes.

L'examen de la situation macro-économique des PPM permet de mettre en évidence que si le chemin à parcourir sur la voie de la libéralisation économique paraît encore considérable à l'aune de la situation moyenne qui prévaut en Europe (30% environ du chemin nécessaire pour approcher la situation de l'UE resterait encore à effectuer³), l'effort d'ores et déjà réalisé est significatif. Ainsi, des progrès indiscutables sont notés dans la stabilité monétaire et budgétaire, ce qui permet des taux de croissance moyens, encore insuffisants certes, mais positifs, oscillant entre 1,7% et 5,4% entre 1995 et 2000. Le rapport du FEMISE cité ci-dessous note un certain nombre d'autres points positifs :

- des perspectives de croissance en 2002 en général bonnes, en particulier dans les pays du Maghreb, la situation moyenne des pays de la Méditerranée Orientale dépendant largement de la sortie de la crise turque ;
- une chute considérable des taux d'inflation moyens (Turquie exceptée) de 9,9% en 1995 à 1,7% en 2000, ce qui place les PPM dans une situation privilégiée par rapport aux autres régions en développement (où le taux d'inflation moyen est de 6,4% en 2000) ;
- une accélération du processus de réformes depuis 1995 qui s'est davantage manifestée dans les PPM que dans les Pays d'Europe Centrale et Orientale (PECO) qui avaient commencé au début de la décennie ;
- une considérable progression dans l'évolution des structures légales et l'affermissement des droits de propriété qui sont désormais des points relativement forts des PPM.

Ces résultats peuvent être considérés comme négligeables. Pour autant, ils n'en sont pas moins tangibles et sont donc objectivement à mettre, en grande partie, à l'actif du processus de Barcelone.

De même, il peut être considéré comme un signe encourageant le fait que les vingt-sept Etats partenaires aient reconnu la nécessité de procéder à des changements importants au vu des résultats insuffisants constatés. En effet, comme le démontrent beaucoup de tentatives de coopérations politiques et économiques régionales, l'Union du Maghreb Arabe par exemple, la capacité d'énoncer clairement des blocages majeurs

³ « Le processus de transition économique et la mise en œuvre du partenariat euro-méditerranéen », Rapport du FEMISE, Septembre 2001.

et la volonté politique d'y remédier ne sont pas des comportements si fréquents et se traduisent encore moins dans le langage diplomatique.

22 – Une relance nécessaire

Rapidement, les partenaires ont estimé que peu d'actions concrètes et de résultats débouchaient des multiples conférences et réunions qui se tenaient. Effectivement, on ne peut qu'être frappé, à la lecture des conclusions formelles de chacune des cinq conférences et réunions des ministres des affaires étrangères, de voir apparaître de façon systématique les mêmes difficultés et blocages qu'il s'agit d'arriver à dépasser. La conférence de Marseille ne déroge pas à cette règle, même si l'affichage d'une volonté déterminée apparaît relativement nouvelle. A la suite de cette conférence, l'UE consent d'ailleurs des efforts déterminants pour tenter de surmonter deux freins majeurs à la mise en œuvre du partenariat : la signature des accords d'association et l'efficacité du programme MEDA.

221 – La signature des accords d'association, pierre angulaire du partenariat

La non-signature des accords d'association est un des problèmes majeurs récurrents du partenariat depuis son lancement en 1995. Or, l'établissement de ces documents est un bon indicateur de la volonté réelle des uns et des autres de s'engager dans un processus dont on accepte tout à la fois les objectifs et les moyens d'y arriver. Des efforts particuliers ont en conséquence été consentis, notamment par l'UE, pour obtenir des résultats.

La situation s'est ainsi améliorée depuis la conférence de Marseille puisque huit accords d'association ont maintenant été conclus sur neuf (Annexe VII). En effet, l'accord UE - Egypte a été signé le 25 juin 2001 à Luxembourg et deux autres accords UE - Algérie et UE - Liban ont été paraphés à Bruxelles respectivement les 19 décembre 2001 et 10 janvier 2002. Les négociations restent toujours en cours avec la Syrie. Compte tenu des délais observés jusqu'à présent entre la signature et l'entrée en vigueur des accords, quatre ans en moyenne⁴, des accords intérimaires ont été conclus avec le Liban et avec l'Algérie afin de mettre en œuvre sans délai les dispositions commerciales prévues. Un effort diplomatique important a été fourni par l'UE pour aboutir à ce résultat.

Les accords d'association sont en effet la condition de la mise en place du libre-échange entre les partenaires à l'horizon 2010. Dès lors, la lenteur de leur établissement et les atermoiements d'un certain nombre de PPM s'expliquent aisément. Ils redoutent notamment la mise en place, même progressive, d'un libre-échange condamnant à court terme leurs barrières douanières. Un certain nombre de PPM estiment en effet que ces accords sont trop favorables à l'UE. Cette position est clairement celle des PPM pour lesquels les accords d'association ne sont pas encore entrés en vigueur. A l'inverse, la Tunisie a été le premier pays à signer un accord, anticipant même de deux ans son démantèlement tarifaire. Figurant parmi les principaux bénéficiaires du programme MEDA I, ce pays approche les 6% de croissance en 2001, les instituts de prévision s'accordant à penser que ce taux se maintiendra en 2002. De même, des investissements nationaux et étrangers supérieurs aux autres PPM ainsi que des gains de productivité appréciables sont notés. Cette situation est à comparer avec les difficultés rencontrées par le Liban, l'Algérie ou la Syrie, trois pays qui sont encore loin d'avoir emprunté le chemin de la transition économique vers le libre-échange organisé par les accords d'association.

S'agissant de MEDA, une réforme importante a été menée afin d'améliorer son fonctionnement.

222 – Le problème MEDA

Le fonctionnement déficient du programme MEDA dans la période 1995-1999 (MEDA I) a conduit l'UE à procéder à un certain nombre d'aménagements afin que MEDA II soit un instrument plus efficace pour la période 2000-2006.

L'engagement financier au titre de l'aide de l'UE aux PPM pour la période 1995-1999 a représenté plus de 8 milliards d'euros répartis ainsi :

- 3,435 milliards d'euros au titre de MEDA I ;
- 4,808 milliards d'euros au titre des prêts de la BEI en faveur de la région méditerranéenne ;
- 424 millions d'euros au titre du processus de paix (aide en faveur des palestiniens).

Effectuée sur la base d'un mandat que lui confie le conseil européen, l'intervention de la BEI est principalement axée sur les dépenses dans les domaines de

⁴ L'accord doit être ratifié par le parlement du PPM concerné, par le parlement européen et par les parlements nationaux des quinze états membres de l'UE.

l'infrastructure (transports, énergie). Elle s'effectue sous la forme de prêts bonifiés, de capitaux à risques ou d'opérations de crédit aux conditions du marché.

Les réalisations entreprises grâce à MEDA I ont été multiples, tant sur le plan bilatéral que multilatéral. Les engagements sur la période 1995-1999 ont en effet concerné quatre grands types d'opérations à hauteur de⁵ :

- 16% pour l'appui à l'ajustement structurel ;
- 30% pour l'appui au développement du secteur privé ;
- 40% pour le secteur social, l'environnement et le développement rural ;
- 14% pour les projets régionaux.

Les exemples d'opérations financées par MEDA I ne manquent pas, permettant d'enclencher un processus poursuivi avec MEDA II :

- en janvier 2002, un contrat d'un montant de 1,53 millions d'euros a été signé dans le cadre d'un projet d'assistance technique de l'UE au renforcement de la presse indépendante en Algérie ;
- dans le cadre du projet MEDEA, qui fait partie du programme régional EUROMED AUDIOVISUEL, 25 projets de longs métrages ont été sélectionnés fin 2001 pour bénéficier d'une aide totale de 850.000 euros ;
- S'agissant des projets régionaux, peuvent être cités également EUMEDIS (initiative pour le développement de la société de l'information euro-méditerranéenne – 65 millions d'euros), EUROMED JEUNESSE (promouvoir la compréhension mutuelle entre jeunes de différentes cultures et stimuler la démocratisation de la société civile chez les PPM), EUROMED AUDIOVISUEL (culture et communication – 20 millions d'euros), EUROMED HERITAGE (mise en valeur et conservation du patrimoine culturel euro-méditerranéen – 47 millions d'euros), ...

MEDA I ne peut donc pas être considéré comme un échec total. Deux grandes critiques lui ont toutefois été adressées : son enveloppe financière insuffisante et la lourdeur de ses procédures.

S'agissant du premier point, il est évident que 3,4 milliards d'euros pèsent assez peu par rapport à ce qu'ont reçu le Portugal (14 milliards d'euros de 1996 à 2001⁶) et la Pologne (1 milliard d'euros par an⁷) de l'UE ou à ce que reçoivent annuellement Israël

⁵ « Le processus de Barcelone, cinq ans après 1995-2001 », Communautés européennes, 2000.

⁶ HAUTIN-GUIRAUT Denis, « Les difficultés paradoxales du « bon élève » portugais », Le Monde, 31 janvier 2002.

⁷ DAUVERGNE Alain, « Les inquiétudes de la Pologne », Le Point, 8 février 2002.

et l'Égypte des États-Unis (6 milliards de dollars par an⁸). Il est certain qu'une telle critique pourrait toujours être justifiée, quand bien même cette aide serait multipliée par deux ou par trois, à partir du moment où elle émane de pays souffrant de difficultés économiques graves ou très graves s'adressant à des pays riches. Il faut cependant rappeler que le programme MEDA n'a pas vocation à jouer le rôle d'un fonds structurel mais doit avoir un rôle incitatif et d'entraînement des économies des PPM. Malgré tout, pour la période 2000-2006, les aides ont été augmentées, puisque MEDA II « pèse » 5,35 milliards d'euros de dons auxquels il faut ajouter 7,4 milliards d'euros de prêts de la BEI, soit un total de 13 milliards d'euros. Cette aide pourrait d'ailleurs être augmentée en fonction des résultats des négociations en cours sur la mise en place d'une banque euro-méditerranéenne.

S'agissant de la lourdeur des procédures, un seul chiffre permet de mieux comprendre immédiatement le problème posé : seuls 26% des engagements pris au titre de MEDA I entre 1995 et 1999 avaient été payés en fin de période. Pour remédier à cet état de fait, des mesures techniques ont été décidées. Par exemple, la décision a été prise de créer, le 1^{er} janvier 2001, une nouvelle direction générale, « EUROPEAID OFFICE DE COOPERATION », au sein de la Commission européenne, dont la vocation est de préparer et de gérer tous les programmes d'aide extérieure de l'UE auparavant traités dans des directions différentes. La mise en place de MEDA II a également été l'occasion de réorienter les efforts financiers fournis par l'UE, notamment au bénéfice des pays qui suivent le chemin de la conclusion des accords d'association. De la même manière, il est clairement affirmé que les engagements financiers accordés au titre d'un programme ou d'un projet pourront être retirés si ceux-ci ne sont pas mis en œuvre correctement. Le nouveau dispositif vise également à instaurer des programmes d'action plus nettement orientés vers les deux grands volets porteurs de l'établissement progressif de la zone de libre-échange : l'organisation de la transition économique et la mise en place des mécanismes d'accompagnement socio-économiques. Enfin, il est recherché une meilleure synergie entre les coopérations bilatérale et régionale, un bon programme régional devant générer des actions au niveau bilatéral⁹. D'ores et déjà, les chiffres provisoires correspondant aux paiements effectués par rapport aux engagements pris au titre du programme MEDA pour 2001 sont de 53,1%, soit un ratio deux fois supérieur à celui observé pour la période 1995-1999. Cette situation devrait encore

⁸ OUNAÏES Abderraouf, « Sécurité et partenariat en Méditerranée », Défense nationale, Janvier 2000, pp 76-94.

⁹ Dossier spécial Euromed, « De MEDA I à MEDA II : ce qui change », Edition n°21, 3 mai 2001.

s'améliorer lorsque les décisions concernant la mise en œuvre des programmes seront déconcentrées au niveau des délégations placées dans les PPM en 2002.

S'il est encore trop tôt pour mesurer complètement les retombées des nouvelles orientations prises dans le cadre de MEDA II, force est cependant de constater que les pays de l'UE ont été à l'écoute des PPM et ont répondu en engageant une réforme importante des méthodes de fonctionnement communautaires. Les premiers résultats peuvent déjà être observés, aussi bien pour la signature des accords d'association que pour MEDA II. La volonté politique des pays européens, lorsqu'elle s'exprime sur des objectifs précis de façon claire, c'est-à-dire lorsque les quinze sont parvenus à une position commune, permet d'obtenir des résultats.

Est-ce à dire que la volonté politique, de l'UE ou des PPM, manque sur d'autres sujets ? Ou que les moyens de débloquent d'autres verrous rencontrés n'ont pas encore été trouvés ? Ou que des objectifs ne peuvent tout simplement pas être atteints parce qu'ils ne sont pas pertinents ?

23 – Les objectifs du partenariat en question

Il faut ici rappeler les objectifs fondamentaux du partenariat : « Faire du bassin méditerranéen une zone de dialogue, d'échanges et de coopération qui garantisse la paix, la stabilité et la prospérité »¹⁰.

Garantir la paix et la stabilité : cet objectif répond au besoin lancinant de sécurité des pays européens. L'échec de la charte pour la paix et la stabilité pourrait remettre en cause la raison majeure pour laquelle l'UE s'est engagée dans ce partenariat.

Garantir la prospérité : cet objectif répond au besoin vital de décollage économique des PPM. Les piètres résultats enregistrés et les risques engendrés par l'instauration d'un libre-échange très souvent redouté pourraient remettre en cause la raison majeure pour laquelle les PPM se sont engagés dans ce partenariat.

231 – L'échec de la charte pour la paix et la stabilité

Principalement porté par les pays européens, ce projet devait répondre à une double préoccupation. Il s'agissait tout d'abord d'établir un document stratégique encadrant le partenariat euro-méditerranéen et disposant d'une valeur politique et juridique supérieure à la déclaration de Barcelone, puisque signée par des Chefs d'Etats.

¹⁰ Préambule de la déclaration de Barcelone adoptée lors de la conférence euro-méditerranéenne des ministres des affaires étrangères, les 27 et 28 novembre 1995.

Il s'agissait ensuite et surtout de répondre à l'objectif de sécurité au sein de l'espace méditerranéen, principale raison d'être de ce processus pour les pays européens.

Les pays méditerranéens de l'Europe, dont la France, avaient de grandes ambitions pour cette charte. Un auteur écrit ainsi : « L'idée initiale était d'établir une véritable organisation de sécurité collective euro-méditerranéenne qui aurait structuré juridiquement et politiquement cet espace en construction »¹¹. Il fallut toutefois attendre la troisième conférence euro-méditerranéenne de Stuttgart en 1999 pour que soit adopté le principe de cette charte qui ne représentait manifestement pas la priorité des PPM. Seules les grandes lignes de son contenu sont à ce moment définies. Elles reprennent les objectifs de Barcelone en y insérant toutefois quelques idées nouvelles : « La charte prévoira ... la mise en place, dans le cadre d'un processus évolutif et progressif, ... de mesures de diplomatie préventive. La fonction principale du dialogue politique renforcé sera de prévenir les tensions et les crises et de maintenir la paix et la stabilité dans la région grâce à une sécurité coopérative. La charte sera dotée de mécanismes décisionnels appropriés qui renforceront le cadre institutionnel existant »^{12 13}. A ce moment, l'espoir d'un accord de paix au Proche-Orient est encore entretenu : le Président des Etats-Unis, M. B. CLINTON, déploie des efforts considérables pour faciliter les négociations et M. E. BARAK, le candidat travailliste, est en passe de gagner les élections en Israël et de ravir la place de Premier Ministre à son rival du Likoud, M. B. NETANAYOU.

L'échec de « Camp David II » en juillet 2000 et le déchaînement de violence qui suit la visite de M. A. SHARON, chef de la droite israélienne, sur l'Esplanade des Mosquées à Jérusalem ont mis fin, jusqu'à présent, aux efforts de paix. Dans ce contexte d'opposition exacerbée et d'affrontements entre des pays partenaires du processus, et constatant l'impuissance de l'UE, la décision est prise à Marseille de reporter « sine die » l'adoption de la charte : « Les ministres sont néanmoins convenus, sur proposition de la présidence, de reporter l'adoption de la charte, en raison du contexte politique »¹⁴. On ressent même le besoin de préciser à cette occasion que la charte se présentera « comme un accord-cadre, de nature évolutive, juridiquement non contraignant ... ». Cette décision est confirmée lors de la réunion de Bruxelles en

¹¹ DAGUZAN Jean-François, « La charte pour la paix et la stabilité – La fin des illusions de Barcelone ? », pp 49-56 in « Euro-Méditerranée : un projet à réinventer », Confluences Méditerranée, Paris, L'Harmattan, N°35 automne 2000.

¹² Eléments de phrase soulignés par le rédacteur.

¹³ Troisième conférence euro-méditerranéenne des ministres des affaires étrangères, Conclusions formelles du président, Stuttgart les 15 et 16 avril 1999.

¹⁴ Quatrième conférence euro-méditerranéenne des ministres des affaires étrangères, Conclusions formelles de la présidence, Marseille les 15 et 16 novembre 2000.

novembre 2001 : « Concernant la charte, les ministres ont réitéré l'importance particulière qu'ils attachent à ce projet, qui devrait jouer un rôle très utile pour accompagner le développement de la confiance et renforcer la stabilité dans la région, notamment dans la perspective de l'après-processus de paix »¹⁵.

Il s'agit là d'un échec indiscutable pour les pays membres du partenariat dans leur ensemble : comment être partenaires et rechercher des solutions globales en vue d'objectifs communs lorsqu'on se fait la guerre ? Mais, il s'agit aussi d'un échec cinglant pour des pays européens ayant vocation à tenir ensemble le rôle de puissance régionale de la zone méditerranéenne : ils ont été dans l'incapacité de mener à bien un projet au cœur même de l'objectif de sécurité qui est le leur.

Alors, objectif insensé ou méthode à revoir ? La question se pose à l'identique pour les PPM dans le domaine qui est au cœur de leurs préoccupations : le développement économique.

232 – La voie du libre-échange : une solution possible pour les PPM ?

Fondement de la participation des PPM au partenariat euro-méditerranéen, l'objectif de « la zone de prospérité partagée » doit être atteint principalement grâce à « l'instauration d'une zone de libre-échange »¹⁶. Ce postulat a été réaffirmé lors de chacune des trois conférences qui ont suivi. Cette orientation comporte deux dimensions indissociables qu'il convient d'examiner : une dimension d'adaptation intérieure et une dimension d'ouverture extérieure.

Sur le plan intérieur, la réalisation de l'objectif souhaité suppose globalement une transformation économique des PPM permettant aux investissements intérieurs et extérieurs de se substituer à l'endettement et à l'aide extérieure comme source de financement de la modernisation et du fonctionnement de l'appareil productif.

Pour mener à bien l'organisation de cette transformation, le rôle de l'Etat est fondamental. Contrairement à des traditions fortement ancrées dans les PPM, il ne s'agit plus pour lui de bien – ou mal – conduire directement la modernisation économique du pays, il s'agit de l'accompagner, si possible bien. Il doit ainsi se désengager peu à peu afin de réaliser un équilibre secteur public – secteur privé permettant l'apparition d'une logique d'entreprises et de stratégies d'acteurs privés. Un auteur présente ainsi cet

¹⁵ Réunion euro-méditerranéenne des ministres des affaires étrangères, Conclusions de la présidence, Bruxelles les 5 et 6 novembre 2001.

¹⁶ Déclaration de Barcelone adoptée lors de la conférence euro-méditerranéenne des ministres des affaires étrangères des 27 et 28 novembre 1995.

équilibre vertueux : « D'un côté, sans un engagement public et une capacité à mettre en œuvre des politiques économiques développementalistes et des arrangements institutionnels favorables à la croissance, le secteur privé n'arrivera pas à tirer la croissance. D'un autre côté, sans investissement privé, les politiques publiques ne peuvent créer durablement de nouveaux emplois et la dynamique d'accumulation nécessaire à une croissance auto-entretenu »¹⁷. Dans ce cadre, l'Etat conserve évidemment une importance considérable : c'est en effet la puissance publique qui inspire confiance aux investisseurs en garantissant la stabilité des règles qui leur sont proposées, ainsi que la sécurité juridique du système.

Or, cette adaptation intérieure ne se traduit manifestement pas dans les faits au sein des PPM, ce qui est clairement énoncé lors de la conférence de Marseille : « Des progrès importants restent à faire en matière d'assainissement des finances publiques, d'approfondissement des réformes, notamment budgétaires et fiscales, de réforme du cadre juridique et réglementaire et d'allègement des barrières tarifaires, avec l'appui technique et financier de l'Union Européenne »¹⁸. Le poids de l'économie administrée, les lourdeurs bureaucratiques, l'insécurité des réglementations pour les opérateurs économiques restent dénoncés. L'examen des privatisations dans les PPM fait ainsi apparaître que leur montant reste encore faible (27 milliards de dollars depuis 1990 contre 60 milliards dans les PECO) (Annexe VIII). En outre, ces opérations restent concentrées sur un petit nombre de pays : Israël, Turquie, Egypte, Maroc et Tunisie depuis 1998¹⁹.

Dans ces conditions, les résultats économiques restent évidemment très décevants. Quelques chiffres suffisent à éclairer ce bilan. S'agissant du taux de croissance du PIB tout d'abord : alors que la plupart des économistes s'accordent à dire que seule une croissance entre 6 et 10% pourrait assurer la viabilité de la voie tracée à Barcelone, les chiffres se situent bien en dessous (Annexe IX) et la moyenne des PPM entre 1995 et 2000 s'établit à 3,8%²⁰. Les indicateurs concernant les entrées de capitaux ne sont pas meilleurs. Ainsi, à la fin des années 90, les PPM n'attiraient toujours pas plus de 3% des flux nets de capitaux à plus d'un an en direction des pays en développement (PED), alors qu'ils représentent environ 12% du PIB de l'ensemble de ces pays. Les capitaux privés représentent moins de la moitié du financement externe contre près de 90% en

¹⁷ KEBABDJIAN Gérard, « Barcelone cinq ans après – Réformes économiques sans projet réformateur », pp 25-40 in « Euro-Méditerranée : un projet à réinventer », Confluences Méditerranée, Paris, L'Harmattan, N°35 automne 2000.

¹⁸ Op. cit. p 24.

¹⁹ « Le processus de transition économique et la mise en œuvre du partenariat euro-méditerranéen », Rapport FEMISE, Septembre 2001.

moyenne pour l'ensemble des PED. Les financements publics apparaissent dominants, à 90% sous forme de dons. Enfin, les économies des PPM se caractérisent toujours par un volume particulièrement faible d'investissements directs étrangers (IDE) (Annexe X). Ce mouvement s'aggrave puisque si les PPM attiraient 1,7% du total mondial des flux d'IDE et 6% des flux d'IDE à destination des PED en 1992, ces chiffres n'étaient plus respectivement que de moins de 1% et de 3,2% en 1999. S'agissant enfin de la dette extérieure, celle-ci a toujours tendance à augmenter (Annexe XI) et elle constitue la principale source des difficultés de financement au développement. Dans l'ensemble de la zone, le service de la dette absorbe 20% des revenus des exportations de biens et services en 2000, montant voisin de celui de 1995.

L'exemple de l'Algérie est à cet égard particulièrement éclairant. Ce pays est certes confronté à de graves problèmes de sécurité intérieure qui constituent une gêne indéniable à la mise en œuvre de réformes structurelles d'ampleur. Il dispose cependant des immenses recettes du secteur des hydrocarbures qui lui assurent, seul parmi les PPM, une balance commerciale nettement excédentaire (environ 11 milliards d'euros en 2000²¹). L'analyse d'un ancien gouverneur de la banque centrale d'Algérie est pourtant sans appel : « L'absence d'administration économique, le manque d'experts, l'incompétence, et la gestion de la rente dans le court terme, tout cela conjugué fait qu'un système de destruction des valeurs se reproduit à l'infini en Algérie. Il nous aurait fallu un Etat d'autant plus fort que nous avançons sur la voie du libéralisme, or c'est le contraire qui s'est produit ». Sur le thème de l'argent du pétrole, il poursuit : « L'appareil productif étant cassé en Algérie, l'essentiel de la manne pétrolière sert à nous approvisionner à l'étranger, sans que nous fassions d'effort, à l'intérieur, pour assainir et accroître notre production. Nous importons tout, l'économie algérienne est devenue une économie passive. En dehors des services et de la distribution au sens primaire du terme, nous ne produisons plus rien, et cela promet d'empirer encore »²².

Compte tenu des difficultés financières engendrées par la quasi-absence de réformes structurelles des économies de ces pays, les PPM ne sont évidemment pas enclins à procéder aux démantèlements douaniers que requiert la mise en place du libre-échange.

²⁰ Rapport FEMISE cité ci-dessus.

²¹ Statistiques euro-méditerranéennes, Commission européenne, Eurostat, Janvier 2001, p. 62.

²² HADJ NACER Abderrahmane, « Un système de destruction des valeurs se reproduit à l'infini », Le Monde, 8 février 2002.

Ils hésitent d'autant plus à franchir ce pas que l'UE a déjà levé depuis longtemps ses barrières douanières à l'égard de leurs produits industriels. La création d'une zone de libre-échange signifie donc d'abord un meilleur accès des produits européens sur leur sol, ce qui emporte potentiellement une chaîne de conséquences désastreuses : une aggravation du déficit commercial avec l'UE, une possible dépréciation des monnaies nationales par rapport à l'euro et, au final, une aggravation du service de la dette. Il faut rappeler également que pour les économies encore très protégées de ces pays, un abaissement ou a fortiori une disparition des tarifs douaniers représente une perte sèche de ressources fiscales importante (de l'ordre de 2 à 3% du PIB pour les pays du Maghreb²³). Au total, la région est encore la deuxième région la plus protégée (après l'Asie du sud) dans le monde et le taux de droit de douane moyen est environ le double de celui des PECO et de l'Asie de l'est²⁴.

Au total, les PPM préfèrent toujours demander une plus grande ouverture des marchés européens à leurs produits agricoles que de s'engager résolument dans la voie du libre-échange. Cette réflexion rejoint le constat sans concession fait par M. H. VEDRINE : « A ce sujet [l'économie], nous nous sommes lancés, avec le processus de Barcelone, dans une espérance géopolitiquement, stratégiquement et économiquement très juste, peut-être un peu utopique, avec la zone de libre-échange généralisée à l'horizon 2010. C'est un bon levier, je ne sais pas si l'objectif peut être atteint et je ne sais pas si nous avons pris toute la mesure de cet enjeu. On n'a pas l'impression que les réformes induites par cet échange libre et généralisé en 2010 soient tout à fait réalisables parce qu'il y a des blocages socio-politiques énormes que chacun connaît »²⁵.

Dans le domaine économique également, comme pour celui de la sécurité, il s'agit d'un échec pour le partenariat dans son ensemble. Mais il s'agit aussi, dans le cas présent, d'un échec pour les PPM accusés de ne pas faire les efforts nécessaires pour se conformer à l'objectif économique qui fonde leur engagement dans le partenariat et à la réalisation duquel ils sont aidés par l'UE. Objectif insensé ou méthode à revoir ?

²³ LEVEAU Rémy, « Le partenariat euro-méditerranéen, la dynamique de l'intégration régionale », Commissariat Général du Plan, Paris, La documentation française, 2000.

²⁴ Rapport FEMISE, Op. cit. p.26, note 19.

²⁵ VEDRINE Hubert, Ministre français des affaires étrangères, Discours d'ouverture de la conférence de l'IFRI « Europe et Méditerranée », Paris, 31 janvier 2002.

En tout état de cause, le partenariat paraît bloqué. Les vingt-sept pays partenaires seraient donc trop différents pour pouvoir s'entendre, si ce n'est sur de grandes idées générales. Pour autant, les besoins de sécurité et de développement économique des uns et des autres n'ont pas diminué. Dès lors, il faut soit s'accommoder de l'échec, soit trouver d'autres moyens de parvenir aux objectifs fixés.

PARTIE III
LES PERSPECTIVES DU PARTENARIAT OU LA REMISE EN CAUSE
D'UNE APPROCHE GLOBALE

« Je parlais de l'irréalité économique des objectifs pourtant diablement nécessaires, le deuxième problème est que le processus de Barcelone est pris en otage du fait de la question du Proche-Orient. Nous retrouvons l'inconvénient d'avoir une conception globale. (...) . Il devient presque impossible de travailler utilement avec l'ensemble de l'entité « Barcelone » car cette question du Proche-Orient fait que le travail est impossible dans le contexte actuel entre Israël et les pays arabes. Nous sommes revenus à une situation de blocage. Du coup, ces questions sont prises en otage alors que nous aurions besoin de progresser, soit dans les régions particulières de la zone méditerranéenne, soit sur des thèmes particuliers. », VEDRINE Hubert, Ministre français des affaires étrangères, Discours d'ouverture de la conférence de l'IFRI « Europe et Méditerranée », Paris, 31 janvier 2002.

« ... , le partenaire arabe pourra bénéficier du potentiel de partenariat dans les limites tracées par le partenaire qui en est le centre, que ce soit l'Europe ou les Etats-Unis, mais il ne pourra agir sur le partenariat et sur le destin de la région qu'au prix d'une triple révolution. Primo, la révolution politique, rompre avec les idées mortes et miser sur les idées qui ont de l'avenir, admettre loyalement les bases de la vie démocratique qui légitime plus sûrement le pouvoir politique, surmonter les querelles internes : convoitises territoriales, rivalités de régimes, conflit du Sahara ; secundo, la révolution inter-arabe, former graduellement les entités sous-régionales au Maghreb et au Machrek afin de mieux rééquilibrer les enjeux économiques et stratégiques de notre environnement ; tertio, la révolution de

gestion, maîtriser en particulier la gestion des ressources arabes globales entre consommation et investissement pour l'avenir. Il n'est pas juste que l'Europe assume totalement les investissements exigés par le développement économique et social de nos pays, quand des ressources arabes disponibles s'investissent dans des stratégies antagonistes ou futiles, parfois dans des fantasmes loufoques. », OUNAÏES Abderraouf, « Sécurité et partenariat en Méditerranée », Défense nationale, Janvier 2000.

Sauf à s'accommoder de l'échec, pays européens et méditerranéens sont évidemment condamnés à travailler ensemble s'ils veulent donner un véritable sens à leur partenariat et ne pas se contenter de grandes déclarations de principe sur la sécurité et d'une simple tentative d'instauration d'un vaste marché où règnerait un libre-échange très improbable. Des efforts doivent être accomplis des deux côtés de la Méditerranée pour sortir le partenariat du blocage dans lequel il se trouve.

Parce que l'économie fonde l'engagement des pays méditerranéens, ceux-ci ne peuvent plus éviter de s'engager dans une voie résolue de construction d'un ensemble régional économiquement intégré et respectueux des valeurs de la démocratie qui leur permette de tirer parti du libre-échange. Parce que l'objectif de sécurité fonde l'engagement des pays européens, ceux-ci sont contraints de dépasser l'échec de la charte pour la paix et la stabilité et de montrer que cet objectif peut aussi être partagé par les pays méditerranéens. Dans ces deux cas de figure, les blocages ne pourront toutefois être vraiment levés que si le partenariat adopte un mode de fonctionnement permettant aux pays les plus avancés de continuer à progresser sans être freinés par les autres.

31 – Les PPM et leur destin

Pour les pays européens, les pays méditerranéens dans leur ensemble ne font pas les efforts nécessaires pour se préparer au libre-échange et s'insérer dans l'économie mondiale. Pour réaliser ces objectifs, une meilleure intégration économique permettant la mise en place d'un grand marché sud-sud et un fonctionnement des économies nationales basé sur des valeurs démocratiques leur sont instamment demandés.

311 – Essor économique et développement d'un grand marché sud-sud

Seule la constitution d'un vaste marché sud-sud est en mesure de provoquer un véritable décollage économique des PPM leur permettant de tirer profit du libre-échange. Si des tentatives ont été et sont encore faites dans ce sens, force est de constater que les résultats restent insuffisants.

Confrontés à une mondialisation des échanges organisés de plus en plus autour de grands blocs (UE, ALENA – accord de libre-échange nord-américain, MERCOSUR – marché commun du sud, mais aussi en Asie et en Afrique), les petits pays extérieurs à ces formations ont intérêt soit à demander leur adhésion, soit à s'organiser eux-mêmes dans une union économique. Lorsque la solution de l'adhésion n'est pas possible, un certain nombre d'arguments poussent à adopter la deuxième. L'extension du marché est le premier d'entre eux car il entraîne l'augmentation de la production réalisée par le ou les pays membres qui approvisionnent le marché de l'union. Ces gains doivent normalement compenser les pertes dues à la disparition des barrières douanières entre les pays appartenant à la même zone de libre-échange. A cet égard, la mise en place d'un système dénommé « cumul de l'origine » qui autorise l'utilisation, dans un pays partenaire, de matières originaires d'un ou de plusieurs autres pays partenaires, tout en permettant de considérer le produit fini comme originaire de ce premier pays, est essentielle. En second lieu, les entreprises, confrontées à une plus grande concurrence du fait de la disparition des barrières protectionnistes, effectuent des efforts de productivité et bénéficient plus facilement des innovations techniques. Enfin, l'intégration économique attire les investissements, en particulier les investissements directs étrangers (IDE), qui permettent une croissance plus forte. L'afflux de ces capitaux étrangers s'explique aisément par les opportunités offertes dans un grand marché, le marché potentiel d'un seul pays étant bien évidemment moins intéressant pour les investisseurs internationaux. La naissance d'un espace économique euro-méditerranéen n'ouvre donc de réelles perspectives de développement aux PPM que dans la mesure où ces derniers s'intègrent d'abord au plan régional en consentant toutes les adaptations techniques de nature économique nécessaires à la réalisation de cet objectif.

De fait, la nécessité de construire un vaste marché protégé par des barrières douanières est une idée apparue assez tôt chez les pays arabes. Les années cinquante et soixante ont été marquées par des tentatives concrètes d'organisation et de coopération économiques dans le cadre de la Ligue Arabe, ou bien au Maghreb. L'optique était alors d'accélérer un développement économique autocentré qui devait réduire la dépendance

vis-à-vis des économies plus industrialisées du nord. Toutes ces tentatives se sont soldées, soit par des échecs, soit par une mise en sommeil quasi-immédiate pour ce qui concerne par exemple l'Union du Maghreb Arabe créée en 1989. La création de la Grande Zone Arabe de Libre Echange (GZALE) en 1997 et la déclaration d'Agadir de mai 2001 répondent à une autre logique : l'intégration régionale vise aujourd'hui une intégration plus étroite dans l'économie mondiale, via le processus euro-méditerranéen pour ce qui concerne la déclaration d'Agadir. La GZALE regroupe quatorze pays arabes sur vingt-deux (dont la Jordanie, la Tunisie, la Syrie, l'Egypte et le Maroc qui font également partie du processus de Barcelone) et compte cinq autres pays en cours d'adhésion (dont l'Autorité palestinienne). L'instauration du libre-échange à l'horizon 2008 et la promotion des relations économiques et commerciales entre les pays membres figurent parmi les objectifs de la GZALE. Les principaux indicateurs montrent que les pays arabes membres de la GZALE constituent un grand marché potentiel¹ :

- une population de l'ordre de 190 millions d'habitants soit 66% de la population totale du monde arabe ;
- un PNB de 522 milliards de dollars en 1998, soit 89% du PNB global du monde arabe ;
- un commerce extérieur englobant 90% du volume total des exportations et 85% du volume total des importations du monde arabe.

Avec une volonté politique forte, cette entité dispose donc d'atouts non négligeables.

Quant à la déclaration d'Agadir de mai 2001, elle annonce la mise en place d'une zone de libre-échange entre l'Egypte, la Tunisie, le Maroc et la Jordanie dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen.

S'il apparaît encore prématuré de vouloir mesurer l'impact réel de ces deux nouvelles expériences, l'examen, en quelques chiffres, de la situation actuelle dans la zone régionale arabe ne conduit pas à mettre en évidence de brillants résultats. En effet, les échanges commerciaux inter-arabes ne représentent en moyenne que 9 à 11% de l'ensemble des échanges commerciaux du monde arabe, ce qui est très faible comparé à la part du commerce intra-zonal d'autres régions telles que l'Europe de l'Ouest (69,9%), l'Amérique du Nord (33%), les PECO (19,7%) ou le MERCOSUR et l'Amérique Latine (20%)². La raison majeure de cette faiblesse tient au fait que les échanges des pays arabes sont fortement concentrés sur certains produits de base qui ne peuvent être

¹ « Les échanges euro-méditerranéens – La Grande Zone Arabe de Libre-Echange et les perspectives d'intégration sud-sud en Méditerranée », Seconde conférence du FEMISE, Marseille, Institut de la Méditerranée, 30 mai 2001.

² Seconde conférence du FEMISE citée ci-dessus.

écoulés que dans de faibles quantités à l'échelle de la région. Le pétrole de l'Algérie, le phosphate et les engrais chimiques du Maroc et de la Tunisie sont d'abord exportés vers les pays industrialisés.

Ces piètres résultats au niveau régional s'expliquent par le fait que les pays concernés ne se sont pas réellement donnés jusqu'à présent les moyens de réussir, négligeant notamment de progresser dans un certain nombre de domaines techniques pourtant essentiels à la réussite de l'intégration recherchée. Sans rentrer dans le détail de ces mesures, il peut toutefois être cité : l'harmonisation des mécanismes de paiement dans le sens de la convertibilité des monnaies arabes, la mise à niveau globale des infrastructures de base dans le domaine des communications modernes et du transport, la mise en place du système des règles d'origine, la mobilisation de plus grandes ressources financières arabes en vue de créer une aire d'investissement régionale basée sur des considérations de stricte rationalité économique.

Deux conséquences majeures découlent de la situation préoccupante décrite ci-dessus. Tout d'abord, les pays de l'UE n'ont certainement pas d'autre choix que d'inciter ouvertement les pays du sud qui le souhaitent à réaliser leur intégration régionale, dans le cadre du processus de Barcelone, mais aussi peut-être en dehors du cadre strict du partenariat euro-méditerranéen. En tout état de cause, l'approche globale à la réalisation de cet objectif se solde par un échec. Enfin, et fondamentalement, la définition et la mise en œuvre déterminée d'une politique garantissant un environnement administratif et juridique fiable et transparent de l'activité économique apparaissent indispensables pour assurer l'essor tant recherché.

312 – Démocratie et essor économique : quel lien ?

Le commissaire européen chargé des relations extérieures, M. C. PATTEN, est évidemment dans son rôle lorsqu'il affirme : « Le choix de l'ouverture économique doit s'articuler avec celui de la stabilité démocratique. Le respect des droits de l'homme, la solidité de l'Etat de droit et la bonne gestion des affaires publiques constituent un cercle vertueux ». Dans le cadre du partenariat, les pays du sud acquiescent et approuvent les déclarations officielles. Au-delà de ces déclarations et du langage diplomatique très convenu, l'idée d'un besoin impératif de plus de démocratie comme condition d'un développement économique fort et durable reste en réalité parfois contestée et presque toujours non appliquée. Les observations portées récemment sur ce point par la Commission européenne sont sans appel : « La situation dans la région en matière de droits de l'homme et de démocratie demeure une source de préoccupation. A

l'exception de Chypre et de Malte, le bilan n'est guère satisfaisant dans les autres pays méditerranéens partenaires de l'UE »³. La suite est dans la même veine puisque la commission recommande une nouvelle fois de subordonner les dotations MEDA à l'enregistrement de progrès effectués dans ce domaine, ce qui signifie que tel n'a évidemment pas été le cas jusqu'à présent. Il paraît implicitement admis en somme que « la priorité est la solution des difficultés socio-économiques et non le respect des libertés et la promotion de la démocratie. Dans cette perspective, la démocratisation interviendrait comme une conséquence, une sorte de supplément d'âme au développement économique »⁴. Aux yeux d'observateurs attentifs, il reste pourtant incontestable que le manque de démocratie dans les PPM constitue une entrave rédhibitoire à leur développement économique, ainsi que les deux exemples suivants le démontrent.

Il a déjà été écrit dans le cadre de cette étude que l'Etat n'a pas été en mesure de mettre en place un environnement administratif, juridique et financier favorable aux affaires et au commerce. Bien plus, l'incapacité de l'Etat à se réformer lui-même et à s'engager fermement dans la voie démocratique constitue en réalité un frein au développement économique. L'exemple de la fiscalité illustre cette idée. Celle-ci doit en effet nécessairement s'adapter à la mise en place progressive du libre-échange, puisque l'effet mécanique de ce dernier est de réduire les rentrées fiscales. Mais, alors qu'il est facile de taxer les importations comme il est facile de taxer les produits pétroliers exportés, le renforcement voire la mise en place de l'imposition directe posent la question de la légitimité de l'Etat. Les citoyens de ces pays souhaitent-ils assurer le fonctionnement de l'Etat ? La puissance publique est-elle garante des droits et des libertés des citoyens ? L'Etat et ses organismes rattachés oeuvrent-ils pour le bien commun et l'intérêt général ? Il est révélateur de constater que les pays qui se sont engagés dans le libre-échange, comme la Tunisie, ont d'abord cherché dans la fiscalité indirecte les moyens d'une compensation partielle de la baisse des recettes budgétaires liée au démantèlement tarifaire.

³ Communication de la commission au Conseil et au Parlement européens en vue de préparer la réunion des ministres euro-méditerranéens des affaires étrangères à Valence les 22 et 23 avril 2002, Bruxelles le 13 février 2002.

⁴ Entretien avec EL YAZADI Driss (membre du comité exécutif du Réseau Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme – REMDH – et secrétaire général adjoint de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme – FIDH), « Les droits de l'homme critère central du partenariat ? », pp 119-128 in « Euro-Méditerranée : un projet à réinventer », Confluences Méditerranée, Paris, L'Harmattan, N°35 automne 2000.

Le deuxième exemple est relatif à l'inexistence dans ces pays d'une véritable économie de marché, condition impérative pour réussir le libre-échange, notamment au sein d'un ensemble sud-sud. La constitution d'une économie de marché suppose l'existence d'un secteur privé compétitif et important en mesure d'attirer les investissements privés nationaux et étrangers et de multiplier les richesses. Or, l'Etat répugne à laisser apparaître un tel secteur qui, par le biais de la constitution d'un marché des capitaux dynamique, le privera de facto de ressources importantes. C'est ce qu'illustre l'ancien gouverneur de la banque centrale d'Algérie lorsqu'il écrit : « L'absence de système de régulation ne permet pas l'apparition de « bons riches », multiplicateurs d'emplois et générateurs d'une classe moyenne, essentielle à la stabilité d'un pays. Mais, en Algérie, le système politique est tel qu'il ne supporte pas la moindre organisation de la société en dehors de lui. Le patronat lui-même n'arrive pas à prendre conscience qu'il lui faut s'institutionnaliser, acquérir une expertise et participer à la remise en perspective de l'économie du pays »⁵. L'épargne et les faibles investissements existants continuent donc d'être absorbés directement par l'Etat et par les banques contrôlées par l'Etat. Toute l'activité économique reste réglementée et protégée artificiellement par la puissance publique, c'est-à-dire maintenue sous sa dépendance directe.

Dans ces conditions, le faible dynamisme industriel de ces économies s'explique, remplacé par l'importance des flux de financements extérieurs utilisés et distribués de façon discrétionnaire par l'Etat (rente pétrolière, emprunts extérieurs, aide internationale, tourisme, ...). Questionné sur ce qui lui semblait utile de faire pour sortir l'Algérie de la crise économique dans laquelle elle se trouve, la réponse de M. A. HADJ NACER est claire : « Il faut avant tout rétablir la confiance, et cela passe par une justice qui fonctionne et l'établissement d'un Etat de droit. Alors, tout le reste ne sera plus qu'un problème technique »⁶.

Quels sont les Etats prêts à s'engager dans cette voie ? Ceux engagés dans le processus d'Agadir ? D'autres encore ? En tout cas, le partenariat global semble là aussi montrer ses limites.

Quant à l'idée d'une sécurité collective assurée dans le cadre d'un partenariat euro-méditerranéen global, elle apparaît encore plus utopique.

⁵ HADJ NACER Abderrahmane, « Un système de destruction des valeurs se reproduit à l'infini », Le Monde, 8 février 2002.

⁶ Op. cit. ci-dessus.

32 – L’Union Européenne et le processus de paix au Proche-Orient

Pour un certain nombre de pays arabes, le blocage du processus de Barcelone est dû à l’incapacité européenne de peser sur le règlement du conflit israélo-palestinien au Proche-Orient, rendant illusoire tout objectif « de paix et de stabilité » sur le pourtour méditerranéen. L’abandon provisoire de la charte pour la paix et la stabilité illustre ce propos. Prise à son propre piège, l’UE doit démontrer sa capacité et sa volonté de faire progresser l’espace euro-méditerranéen vers cet objectif par une approche moins ambitieuse, moins globale, qui tienne compte de la réalité des rapports de force en Méditerranée Orientale.

321 – Le blocage décisif ?

Les reproches adressés aux Européens dans le cadre du conflit au Proche-Orient sont particulièrement virulents et débouchent même sur le constat que l’objectif de sécurité dans la région reste illusoire tant que les moyens censés permettre d’y parvenir diffèrent si radicalement. De plus et fondamentalement, il est reproché à l’UE d’avoir une conception « à géométrie variable » des droits de l’homme et des peuples, tolérant en Méditerranée ce qui apparaît inacceptable sur le continent européen.

Parmi les dirigeants et au sein des opinions publiques arabes, l’idée selon laquelle Israël exerce un « terrorisme d’Etat » est largement répandue. Ce terrorisme s’exerce par la poursuite continuelle de l’implantation de colonies israéliennes en Cisjordanie, dans la bande de Gaza et à Jérusalem. La poursuite de cette politique « expansionniste » peut du reste se mesurer : « Depuis l’arrivée de la droite au pouvoir en Israël, en 1977, le nombre de colons dans les territoires occupés a plus que triplé, atteignant actuellement environ 250.000 personnes. Et le nombre d’Israéliens qui se sont installés dans des quartiers construits sur le terrain municipal annexé de Jérusalem-Est a été multiplié par cinq (plus de 200.000 aujourd’hui) »⁷. Ce terrorisme s’exerce aussi par le maintien de l’occupation militaire, par la répression exercée sur les Palestiniens (dont les « liquidations ciblées », assassinats de responsables politiques palestiniens du FATAH et du HAMAS) et encore par l’affaiblissement recherché d’une Autorité Palestinienne cantonnée à une impossible fonction répressive.

⁷ « L’Israël d’Ariel SHARON », Dossiers Horizons, Le Monde, 10-11 février 2002.

Nombre de pays arabes estiment que l'Europe, cédant aux pressions américaines, consent en pratique à ce scénario. Elle reste inactive dans cette partie du monde alors qu'elle a su réagir avec fermeté au Kosovo. Pire, l'Europe ne fait aucune distinction entre le terrorisme des Israéliens et la résistance des Palestiniens : « Se défier de ce subterfuge qui consiste à cultiver un discours d'équilibre qui prétende investir les deux parties d'une responsabilité égale, comme si étaient comparables la puissance occupante et la victime de l'occupation, la puissance coloniale et le peuple colonisé », écrit ainsi M. OUNAÏES qui poursuit encore : « Le discours d'équilibre est une hypocrisie de plus que nul ne doit infliger à la victime ». Enfin, faisant référence à la colonisation, il renvoie la France et, à travers elle, l'ensemble des pays européens à leur passé : « Pour nous, au Maghreb, le déchaînement de la barbarie israélienne est la répétition de notre propre drame »⁸. La participation européenne se limite finalement à une fonction d'appui économique d'un processus politique sur lequel elle n'intervient pas. De façon presque pathétique, cet appui consiste d'ailleurs, dans les premiers mois de 2002, à adresser aux Israéliens la liste des dommages infligés aux équipements palestiniens financés par les contribuables européens dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen⁹.

Supplantés par les Etats-Unis, les pays de l'UE seraient donc complices d'une conception de la sécurité dans l'espace méditerranéen aux antipodes de celle des pays arabes, remettant ainsi en cause le fondement même du partenariat euro-méditerranéen.

322 – L'Europe et la sécurité dans le bassin méditerranéen

Dans leur recherche d'une approche globale de la sécurité en Méditerranée, les pays européens ont été piégés par l'échec du processus de paix au Proche-Orient. Reconnaissant le rôle moteur des Etats-Unis sur cette question, ils cherchent maintenant à promouvoir une approche différente, pragmatique et moins globale dans laquelle les pays arabes puissent retrouver certaines de leurs préoccupations.

Dès la déclaration de Barcelone de 1995, il est clairement acquis que le processus de paix au Proche-Orient est une affaire relevant de l'ONU et du parrainage américain dans le cadre des négociations initiées en 1991 lors de la conférence de paix de Madrid¹⁰. Ce postulat est depuis lors rappelé dans toutes les déclarations officielles sur

⁸ OUNAÏES Abderraouf, « Charte euro-méditerranéenne de paix et de stabilité. Quelle charte ? Quelle paix ? Quel partenariat ? », Tunis, 5 octobre 2001.

⁹ PARIS Gilles, « Quand Tsahal détruit ce que le contribuable européen a financé », Le Monde, 29 janvier 2002.

¹⁰ « Les participants appuient la réalisation d'un règlement de paix juste, global et durable au Moyen-Orient, basé sur les résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité des Nations Unies et les principes

le Proche-Orient émanant des vingt-sept pays partenaires. La dernière réunion euro-méditerranéenne des ministres des affaires étrangères tenue à Bruxelles en novembre 2001 ne fait pas exception à la règle¹¹.

Le projet de charte pour la paix et la stabilité était donc dès l'origine subordonné aux progrès d'un processus de paix au Proche-Orient dont les pays européens anticipaient la fin heureuse sans toutefois en maîtriser la conduite. Habile en cas de réussite, cette politique voulue par l'UE a connu l'échec brutal déjà évoqué dans le cadre de cette étude. Compte tenu de cet échec et des critiques très acerbes des pays arabes, le partenariat euro-méditerranéen était-il dès lors contraint à l'inaction dans le domaine de la sécurité ?

Cette question est d'abord celle de la confiance existant entre les pays de l'UE et les pays méditerranéens, notamment les pays arabes, sur le problème du conflit au Proche-Orient. Sur ce point précis et fondamental, il apparaît nécessaire de rappeler un certain nombre de réalités. Il est clair par exemple que les positions et les déclarations politiques des représentants de l'UE sur le problème du Proche-Orient se démarquent des positions israélo-américaines, même si des divergences entre les quinze Etats membres restent toujours présentes. L'exemple de la reconnaissance de l'Etat palestinien illustre cette idée : conséquence finale d'un éventuel accord de paix pour les Israéliens, la création de cet Etat est la condition même d'un accord pour les pays de l'UE, comme cela a été rappelé lors de la réunion du conseil informel des ministres européens des affaires étrangères qui s'est tenue à Caceres en Espagne début février 2002. Pour le ministre palestinien de la coopération internationale, M. N. CHAATH, ce sont d'ailleurs les quinze qui ont réussi à « persuader l'administration américaine d'opter pour une solution politique du conflit israélo-palestinien qui inclut la reconnaissance d'un Etat palestinien et la fin de l'occupation israélienne »¹². De fait, ces deux recommandations figurent effectivement dans les conclusions de la conférence et

mentionnés dans la lettre d'invitation à la conférence de Madrid sur la paix au Moyen-Orient, y compris le principe « des territoires contre la paix », avec tout ce que cela implique », Préambule de la déclaration de Barcelone adoptée lors de la conférence euro-méditerranéenne des ministres des affaires étrangères les 27 et 28 novembre 1995.

¹¹ « En souhaitant aller au-delà des déclarations, les ministres appellent instamment toutes les parties concernées à reprendre immédiatement, sans préalables ni conditions, le chemin de la négociation en vue d'appliquer les recommandations du Rapport MITCHELL et du Plan TENET et de satisfaire les droits et les attentes légitimes des peuples de la région en faveur d'une paix globale, juste et durable au Proche-Orient, qui doit être réalisée sur la base d'une application fidèle des résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies 242 et 338, des principes de la conférence de Madrid – y inclus le principe de l'échange de la terre contre la paix – ainsi que des Accords conclu à Oslo et ultérieurement, accords qui avaient antérieurement permis d'enregistrer des résultats réels sur le terrain ainsi que des progrès substantiels dans les négociations précédentes », Conclusions de la présidence, Réunion euro-méditerranéenne des ministres des affaires étrangères tenue à Bruxelles les 5 et 6 novembre 2001.

de la réunion euro-méditerranéennes de Marseille et de Bruxelles en novembre 2000 et 2001. De fait également, le président G. BUSH, dans un discours tenu devant l'ONU en novembre 2001, a clairement admis que la création d'un Etat palestinien était une condition impérative pour arriver à un accord de paix. La résolution 1397 adoptée le 13 mars 2002 par le conseil de sécurité des Nations Unies entérine d'ailleurs, en quelque sorte, l'évolution de la position américaine en préconisant clairement, pour la première fois, un Etat palestinien à côté d'Israël. Sur cette question, un certain nombre de pays européens avancent même l'idée de la création d'un Etat palestinien en préalable à toute reprise des négociations. En discussion parmi les quinze, cette position est celle, notamment, de la France, de l'Allemagne et de l'Italie. Le ministre français des affaires étrangères est ainsi clairement intervenu en faveur de cette idée, réaffirmant au passage la légitimité du président de l'Autorité Palestinienne, M. Y. ARAFAT et avançant également la possibilité de la tenue de nouvelles élections générales dans les territoires palestiniens¹³.

Ces idées ont été reçues avec intérêt dans le monde arabe mais aussi en Israël où la proclamation d'un Etat palestinien en préalable à toute reprise des négociations de paix a rencontré un écho favorable de la part du ministre des affaires étrangères, M. S. PERES¹⁴. L'UE cherche en réalité à remplacer la logique des affrontements toujours en cours au moment de la rédaction de cette étude par une logique de paix. A cet égard, la prise de position récente du président américain se refusant, malgré les efforts du premier ministre israélien, M.A. SHARON, à écarter M.Y. ARAFAT des négociations au Proche-Orient¹⁵ participe de cette volonté de paix. De même, l'irruption récente et inattendue de l'Arabie Saoudite en médiateur de paix dans ce conflit est un événement qui peut contribuer, à terme, à faciliter la recherche d'une solution¹⁶.

Même de portée limitée, les prises de position de l'UE sur le conflit du Proche-Orient ne peuvent être ignorées : bien plus, elles sont en partie reprises dans les déclarations officielles du partenariat euro-méditerranéen, elles sont reconnues d'un certain nombre de pays arabes et peuvent enfin avoir une influence sur les Etats-Unis. Offrant une alternative entre deux camps rivés sur leurs positions, l'UE rejoint les

¹² NAÏM Mouna, « L'union européenne sous-estime sa capacité à influencer la politique américaine », *Le Monde*, 8 février 2002.

¹³ VEDRINE Hubert, Ministre français des affaires étrangères, Discours d'ouverture de la conférence de l'IFRI « Europe et Méditerranée », Paris le 31 janvier 2002.

¹⁴ PARIS Gilles, « Shimon PERES : un Etat palestinien, tout de suite, pour sortir de l'impasse », *Le Monde*, 15 février 2002.

¹⁵ JARREAU Patrick, « George W. BUSH se refuse à déclarer Yasser ARAFAT « hors jeu » », *Le Monde*, 9 février 2002.

¹⁶ PARIS Gilles, « Ryad relance la recherche d'une paix au Proche-Orient », *Le Monde*, 28 février 2002.

préoccupations des pays arabes en restant soucieuse d'un plus grand équilibre sur cette question centrale, contribuant ainsi à la recherche d'une solution. Après l'échec cinglant du projet de charte pour la paix et la stabilité, les pays européens font ainsi la démonstration que le processus de paix au Proche-Orient n'est pas absent de leur objectif de sécurité en Méditerranée. Simplement, abandonnant toute ambition globale, ils adaptent leur stratégie à la réalité de leur influence dans cette région de la Méditerranée Orientale. Ce faisant, ils recréent également les conditions favorables à la reprise d'un dialogue sur d'autres problèmes intéressant la sécurité dans cette zone, au moins entre certains des vingt-sept pays membres du partenariat.

33 – Vers un partenariat à « géométrie variable » ?

Les critiques les plus dures adressées à l'encontre du processus de Barcelone ne concernent pas, à de rares exceptions près, le principe et les objectifs du partenariat mais bien les résultats insuffisants qui en ont été obtenus. Le problème posé est donc bien celui de la méthode utilisée qui ne correspond pas aux réalités de cette zone géographique : vouloir faire progresser ensemble, de façon globale, vingt-sept pays aussi différents ne fonctionne tout simplement pas. Dès lors, une évidence s'impose, déjà largement esquissée, celle du déblocage du partenariat grâce à une méthode plus souple permettant à un groupe de pays moins nombreux d'avoir des projets particuliers sur des sujets définis.

L'analyse des conclusions des conférences et réunions des ministres des affaires étrangères des pays euro-méditerranéens montre à l'évidence une prise de conscience progressive de l'impossibilité de la mise en application d'une méthode globale organisant une avancée par bonds successifs de l'ensemble des vingt-sept pays partenaires. D'ailleurs, alors que ce principe est posé dans la conférence fondatrice de Barcelone en 1995, la difficulté de conclure les accords d'association en a hypothéqué d'emblée la validité.

La constitution d'un grand marché sud-sud regroupant l'ensemble des PPM et son corollaire, l'intégration économique de ces pays, est une deuxième illustration de l'échec de cette méthode. La constitution du groupe d'Agadir, vivement encouragée lors de la conférence de Marseille en 2000, marque déjà l'adoption, en pratique, d'une méthode plus pragmatique. C'est le sens d'une des conclusions de cette conférence : « Afin de donner un nouvel élan à la coopération régionale, les ministres ont recommandé de renforcer la dimension sous-régionale du processus, en

encourageant la mise en place, sur une base volontaire, d'initiatives de développement et d'intégration économique sud-sud ». On en reste encore au seul domaine économique. Cette orientation est bien évidemment confirmée dans la communication préparatoire à la réunion des ministres des affaires étrangères de Valence¹⁷. Cette communication franchit toutefois un pas supplémentaire puisqu'elle expose le principe d'un dialogue au niveau infra-régional pour ce qui concerne les questions de sécurité liées aux flux migratoires réguliers et irréguliers en direction des pays de l'UE.

L'idée d'un partenariat à géométrie variable, selon les sujets traités, semble donc acquise pratiquement à défaut d'avoir été clairement énoncée. Est-il alors possible d'adopter officiellement cette nouvelle méthode ? Est-il possible d'aller plus loin dans cette voie et d'introduire encore plus de souplesse ? Peut-on envisager que le partenariat euro-méditerranéen encourage ou même intègre d'une manière ou d'une autre une structure comme la Grande Zone Arabe de Libre-Echange (GZALE) dont huit pays sur quatorze ne bordent pas la Méditerranée ? Mais, cette question est-elle pertinente ? La majorité des pays européens du partenariat et la Jordanie ne bordent pas la Méditerranée. Dès lors, ne peut-on pas penser que les objectifs fixés dans le partenariat transcendent d'ores et déjà « de facto » la simple observation d'un strict critère géographique ? Dans cette logique, un auteur, constatant que la partie occidentale de la Méditerranée est plus distante des affaires proche-orientales et donc des préoccupations américaines, envisage ainsi « de proposer des actions de coopération et de les limiter dans un premier temps aux pays riverains du bassin occidental de la Méditerranée »¹⁸. Il poursuit en précisant que l'exemple d'une coopération réussie dans un domaine, de la sécurité ou de la défense par exemple, par un groupe pionniers d'Etats peut conduire d'autres Etats à les rejoindre, processus qu'il définit comme la politique de la « tâche d'huile ». Il conclut son raisonnement ainsi : « Cette politique de la « tâche d'huile », ... , est la seule, semble-t-il, qui puisse apporter, petit à petit, des éléments de réponses aux questions infiniment plus complexes, en traitant les difficultés les unes après les autres, sans globalisation ou esprit de système »¹⁹.

L'adoption d'une nouvelle méthodologie permettant de donner au processus de Barcelone un nouveau « nouvel élan » apparaît urgente. Caricaturale, cette formulation, loin de partager le scepticisme et le renoncement d'un certain nombre d'observateurs,

¹⁷ Communication de la commission au conseil et au parlement européen en vue de préparer la réunion des ministres euro-méditerranéens des affaires étrangères à Valence les 22 et 23 avril 2002.

¹⁸ CROUSTILLIERE Jean-François, « Méditerranée : quel enjeu pour le XXIème siècle ? », Défense nationale, Avril 1999, pp 5 à 21.

¹⁹ Op. cit. note 18

sert en réalité à suggérer que des résultats ne pourront évidemment et raisonnablement être atteints qu'au prix d'efforts importants et sans cesse répétés. Certes, le partenariat ne va pas de soi, mais toutes les voies restent ouvertes, y compris celle de la réussite.



Le partenariat euro-méditerranéen est porté par une noble et belle idée : construire un espace de paix, de solidarité et de prospérité dans un environnement complexe, constitué de pays très différents, aux antagonismes si profonds dans la partie orientale de la Méditerranée que la guerre a de nouveau repris ses droits. Dans ces conditions, qui osera dire que ce processus se résume à un échec alors que son existence même atteste d'une volonté et d'une tentative de modifier ce qui existe depuis si longtemps ou ce qui apparaît comme inexorable : l'absence de démocratie, les difficultés économiques chroniques, la guerre au Proche-Orient ... ?

Comment raisonnablement contester la validité de tels objectifs ? En même temps, comment penser qu'ils puissent être atteints sans difficulté ?

Il semble être acquis, pour ce qui est de la méthode, que les vingt-sept pays membres doivent et vont s'autoriser une marge de manœuvre plus importante de nature à effectivement débloquent le processus dans l'ornière dans laquelle il se trouve actuellement.

Quant au succès final des objectifs du partenariat, il dépend sans aucun doute aussi de la capacité pour les sociétés des pays concernés à se les approprier. A cet égard, la réunion des ministres des affaires étrangères de Bruxelles en 2001 a certainement posé la condition fondamentale en disant qu'il fallait « travailler à l'approfondissement du dialogue entre les cultures et les civilisations en privilégiant la jeunesse, l'éducation et les médias ». Dans cet esprit, la cinquième recommandation de la commission en vue de la préparation de la réunion de Valence en avril 2002 vise à redynamiser ce volet du partenariat en proposant, notamment, la création d'une fondation euro-méditerranéenne et le renforcement de l'action de l'UE pour le développement d'un enseignement de qualité dans les PPM.

Ceux qui remettent en cause aujourd'hui le principe même du processus de Barcelone se confondent avec ceux qui veulent que rien ne change dans cette partie du monde. Et au final, en cas d'échec, ils porteront, pour partie, la responsabilité de ce qui risquerait fort alors de ressembler à l'édification d'un rideau de fer séparant les deux rives de la Méditerranée.

Annexe I**ETATS MEMBRES DU PARTENARIAT EURO-MEDITERRANEEN****UNION EUROPEENNE**

: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède.

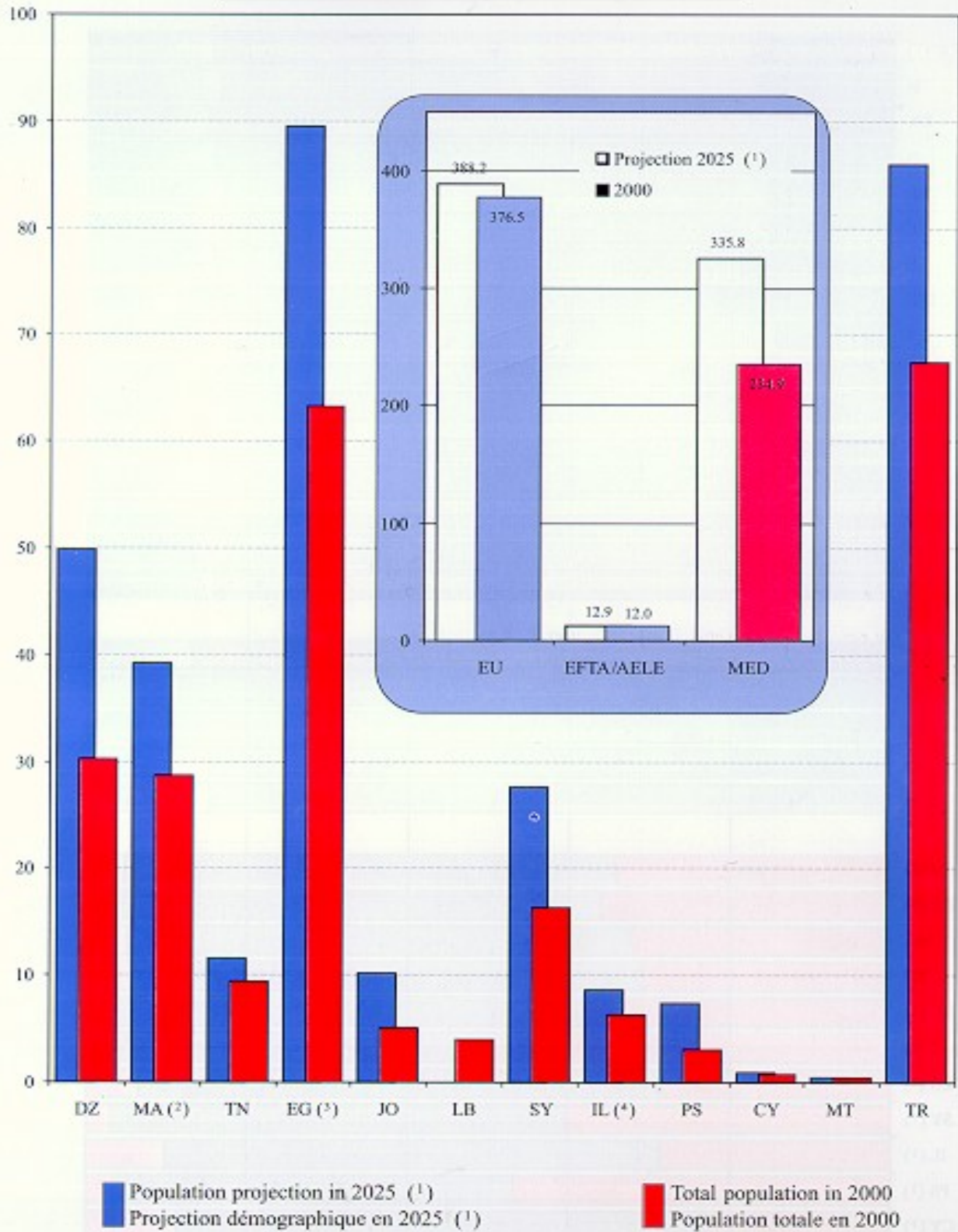
PAYS PARTENAIRES MEDITERRANEENS

: Algérie, Chypre, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Malte, Maroc, Syrie ; Autorité palestinienne.

INVITES SPECIAUX

: Libye, Mauritanie.

PROJECTIONS DEMOGRAPHIQUES DES PPM ET DE L'UE EN 2025



(Millions d'habitants)

(¹) Population projection of MED without Lebanon/Projection démographique de MED sans le Liban.

(²) Projection for first of July of the year/Projection au 1^{er} juillet de l'année.

(³) Projection for the year 2021/Projection pour l'année 2021.

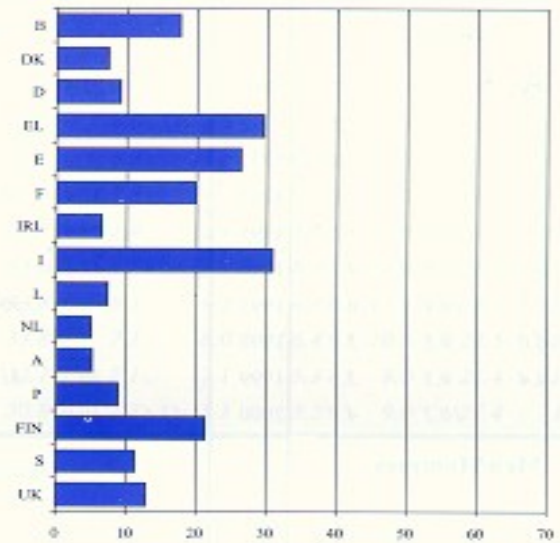
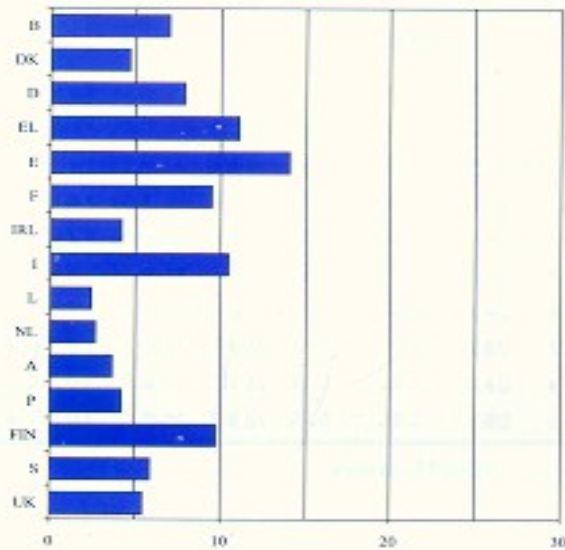
(⁴) Projection for the year 2020/Projection pour l'année 2020.

TAUX DE CHÔMAGE UE - PPM

3.2. Annual unemployment rate, total
Taux de chômage annuel de l'ensemble de la population active
(2000) (%)

3.3. Annual unemployment rate, under 25 years
Taux de chômage annuel des jeunes de moins de 25 ans
(2000) (%)

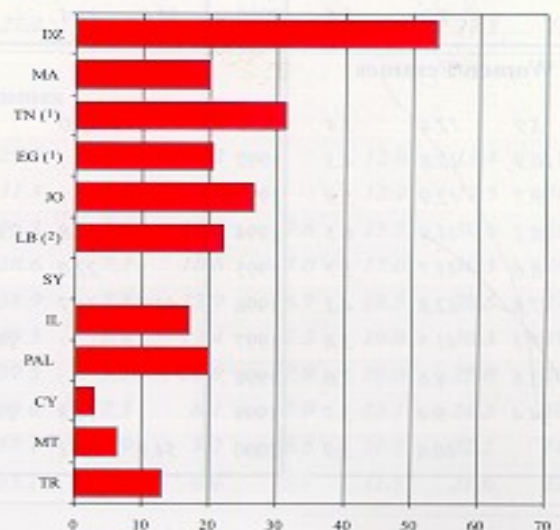
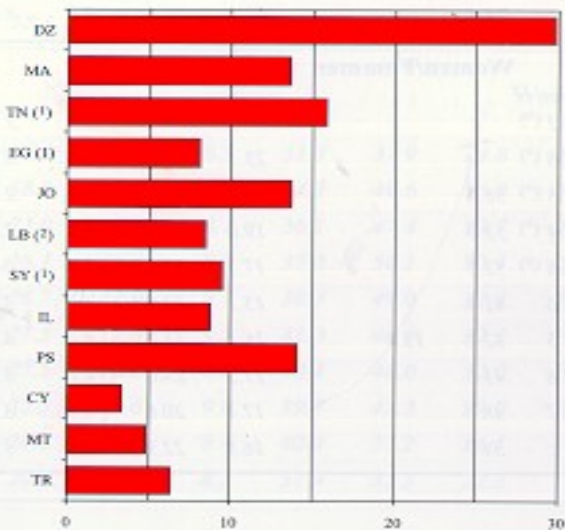
EU/UE



EFTA/AELE



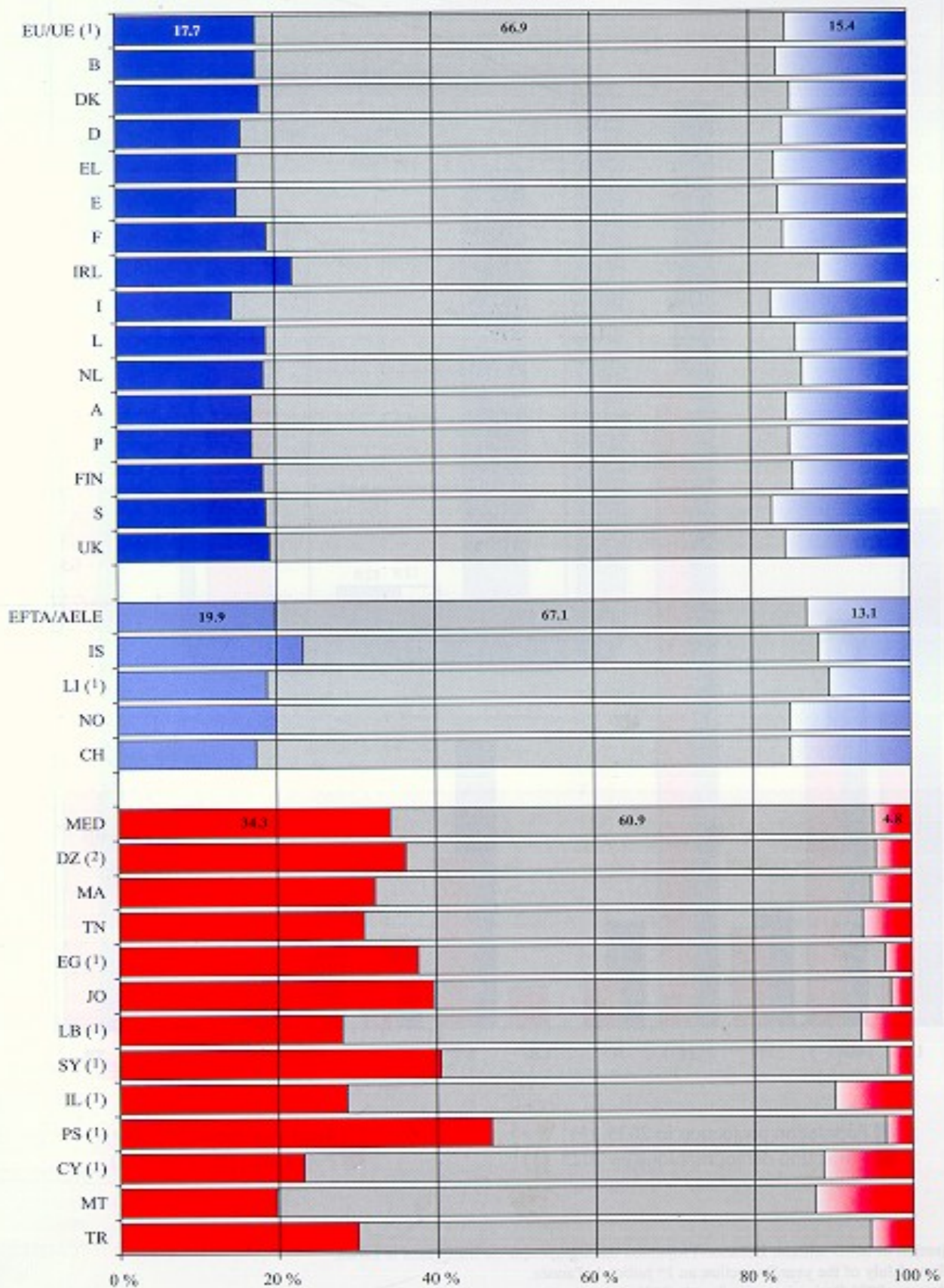
MED



(1) 1999.
(2) 1998.

32

POPULATION PAR GROUPE D'AGE - 2000 (-15 ans, de 15 à 64 ans, + 64 ans)



(1) 1999.

(2) 1998.

Annexe V**CONFERENCES ET REUNIONS DES MINISTRES DES AFFAIRES
ETRANGERES EURO-MEDITERRANEENS**

- **27 – 28 novembre 1995** : Conférence de Barcelone ;
- **15 – 16 avril 1997** : Deuxième conférence de Malte ;
- **3 – 4 juin 1998** : Réunion ad hoc de Palerme ;
- **15 – 16 avril 1999** : Troisième conférence de Stuttgart ;
- **15 – 16 novembre 2000** : Quatrième conférence de Marseille (à laquelle le Liban et la Syrie n'ont pas participé) ;
- **5 – 6 novembre 2001** : Réunion de Bruxelles ;
- **22 – 23 avril 2002** : Conférence de Valence.

Annexe VI**CONFERENCES MINISTERIELLES EURO-MEDITERRANEENNES**
SECTORIELLES

- **Culture**, Bologne, 22 et 23 avril 1996 ;
- **Coopération industrielle**, Bruxelles, 20 et 21 mai 1996 ;
- **Société de l'information**, Rome, 30 et 31 mai 1996 ;
- **Energie**, Trieste, 7 – 9 juin 1996 ;
- **Gestion locale de l'eau**, Marseille, 25 et 26 novembre 1996 ;
- **Environnement**, Helsinki, 28 novembre 1997 ;
- **Energie (2^{ème})**, Bruxelles, 11 mai 1998 ;
- **Culture (2^{ème})**, Rhodes, 25 et 26 septembre 1998 ;
- **Coopération industrielle (2^{ème})**, Klagenfurt, 3 et 4 octobre 1998 ;
- **Gestion locale de l'eau (2^{ème})**, Turin, 18 et 19 octobre 1999 ;
- **Santé**, Montpellier, 3 décembre 1999 ;
- **Coopération industrielle (3^{ème})**, Limassol, 21 et 22 juin 2000 ;
- **Commerce**, Bruxelles, 29 mai 2001 ;
- **Commerce (2^{ème})**, Tolède, 19 mars 2002 ;
- **Coopération industrielle**, Malaga, 9 et 10 avril 2002 ;
- **Environnement (2^{ème})**, Athènes, juillet 2002.

Annexe VII**ETAT DES ACCORDS D'ASSOCIATION**

Partenaire	Conclusion des négociations	Signature de l'accord	Entrée en vigueur
Tunisie	Juin 1995	Juillet 1995	Mars 1998
Israël	Septembre 1995	Novembre 1995	Juin 2000
Maroc	Novembre 1995	Février 1996	Mars 2000
OLP au bénéfice de l'Autorité palestinienne	Décembre 1996	Février 1997	Juillet 1997
Jordanie	Avril 1997	Novembre 1997	-
Egypte	Juin 1999	Juin 2001	-
Liban	Janvier 2002	-	-
Algérie	Janvier 2002	-	-
Syrie	Négociations en cours	-	-

Annexe VIIILES PRIVATISATIONS EN MEDITERRANEE

Millions de \$	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	TOTAL
Algérie	0	0	9	0	0	0	0	9
Chypre
Egypte	393	262	1150	855	539	816	691	4824
Israël	110	533	358	4481	2141	382	649	9717
Jordanie	0	15	11	33	5	0	..	64
Liban	122	122
Malte	200	..	200
Maroc	347	240	271	716	92	1163	..	3102
Syrie	0	0	0	0	0	0	0	0
Tunisie	0	32	36	3	364	412	316	1241
Turquie	412	573	292	466	2020	38	2708	8226
<i>PPM</i>	<i>1262</i>	<i>1654</i>	<i>2128</i>	<i>6553</i>	<i>5283</i>	<i>3011</i>	<i>4363</i>	<i>27505</i>

Annexe IXTAUX DE CROISSANCE ANNUEL DU PIB

Pays	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Algérie	6,2	1,6	- 2,1	- 0,9	3,8	3,8	1,1	5,1	3,2	2,4
Malte	6,9	4	- 1	10,4	- 6,5	12,1	- 2,2	6,8	- 0,7	0,3
Tunisie	3,9	7,8	2,2	3,2	2,4	7,1	5,4	4,8	6,1	5
Egypte	1,2	4,4	2,9	4	4,6	5	5,5	5,6		
Jordanie			4,6	5	6,4	2,1	3,1	2,9	3,1	3,9
Liban					19,6					
Syrie	7,9	13,5	5,2	7,7	5,8	7,3	2,5	7,6	- 1,8	
Israël	5,7	6,8	3,4	6,9	6,8	5	3,3	2,4	2,3	6
Palestine										
Chypre			0,7	5,9	6,1	1,9	2,5	5	4,5	4,8
Malte			4,5	5,7	6,2	4	4,9	3,4	4	4,7
Turquie			8,4	- 5,5	7,2	7	7,5	3,1	- 4,7	7,2

Annexe XENTREES D'IDE EN MEDITERRANEE

Millions de \$	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Algérie		12	10	-59	22	-24	447	630	500
Chypre	130	82	107	83	75	119	259	175	200
Egypte	734	253	459	493	1256	598	636	891	1076
Israël	101	350	539	429	355	1306	1389	1455	1839
Jordanie	38	-12	41	-34	3	13	16	361	223
Liban	6	2	4	7	23	22	64	150	230
Malte	46	77	40	56	152	183	325	128	130
Maroc	165	317	423	491	551	332	354	1079	258
Syrie	71	62	67	176	251	100	89	80	100
Tunisie	76	125	526	562	432	264	238	339	650
Turquie	684	810	844	636	608	885	722	805	807
PPM	2051	2078	3060	2840	3728	3798	4539	6093	6013
Total Monde	211425	158936	175841	219421	253506	328862	358869	464341	643879
Pays en développement	34689	41696	51108	78813	101196	106224	135343	172533	165936
Amérique Latine et Caraïbes	8989	15356	17611	20009	31451	32921	46162	68255	71652
Europe centrale et de l'Est	300	2448	4439	6757	5932	14266	12406	18532	17513
Asie du sud et de l'est (excl. Chine)	10670	16862	16527	22283	27599	31216	39217	43599	31817

Annexe XILE POIDS DE LA DETTE DANS LES PPMLa dette extérieure des PPM

Milliards de \$	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Algérie	30,ç	30,7	28	26,2	24,4	22
Chypre	2,1	2,6	3			
Egypte	29,8	32	30,4	29,5	29,9	30,3
Israël	40,4	41,2	36,4	37,2	37,6	39,2
Jordanie	8,2	8,5	8,9	8,9	8,7	8,4
Liban	5	6,7	8,4	9,2	11,3	12,9
Malte	1	1,1				
Maroc	20,2	20,5	19,1	19,2	19,4	18,3
Syrie	20,9	22,4	22,4	22,3	22,4	22,5
Tunisie	11,2	10,8	11,9	10,8	12,6	16,1
Turquie	84,8	97,2	101,8	109	110,7	114,3
PPM	254,6	273,7	270,3	272,3	277	284

Service de la dette en pourcentage des exportations de biens et de services

%	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Algérie	34,8	27,9	27,7	42,5	37,8	19,8
Chypre						
Egypte	13,3	12,7	9,8	9,4	9	10,9
Israël						
Jordanie	12,7	19,1	16,6	16,6	11,8	
Liban	5	6,4	14,4	9,6		
Malte						
Maroc	33,4	28	27,5	23	24,4	
Syrie	4,7	3,9	9,3	6,5	6,4	
Tunisie	16,9	16,4	15,8	15,4	15,9	
Turquie	27,7	21,6	20,1	23,9	26,2	27,8
PPM	20,5	18,4	18,9	20,1	19,7	

TABLE DES MATIERES

	Page
<u>Introduction</u>	1
I – L'émergence d'un véritable partenariat au sein de l'espace euro-méditerranéen ?	3
11 – <u>Le sentiment d'une communauté de destin</u>	4
111 – Une évidence historique ?	4
112 – La traduction d'un souci périphérique : une politique d'assistance économique jusqu'en 1995	6
113 – De nouvelles motivations pour un nouveau partenariat	8
12 – <u>Le processus de Barcelone : une approche globale et originale au service d'objectifs ambitieux</u>	10
121 – Les trois volets du partenariat	11
122 – Le double niveau du partenariat : les accords d'association et le dispositif multilatéral	12
123 – Le financement du processus de Barcelone	13
II – La mise en œuvre du partenariat : le choc des réalités	15
21 – <u>Des signes encourageants</u>	16
211 – Un approfondissement du dialogue indiscutable	16
212 – Quelques résultats tangibles	17
22 – <u>Une relance nécessaire</u>	19
221 – La signature des accords d'association, pierre angulaire du partenariat	19
222 – Le problème MEDA	20
23 – <u>Les objectifs du partenariat en question</u>	23
231 – L'échec de la charte pour la paix et la stabilité	23
232 – La voie du libre-échange : une solution possible pour les PPM ?	25
III – Les perspectives du partenariat ou la remise en cause d'une approche globale	30
31 – <u>Les PPM et leur destin</u>	31
311 – Essor économique et développement d'un grand marché sud-sud	32
312 – Démocratie et essor économique : quel lien ?	34
32 – <u>L'UE et le processus de paix au Proche-Orient</u>	37
321 – Le blocage décisif ?	37
322 – L'Europe et la sécurité dans le bassin méditerranéen	38
33 – <u>Vers un partenariat à « géométrie variable » ?</u>	41
<u>Conclusion</u>	43

ANNEXES

- **Annexe I** : Etats membres du partenariat euro-méditerranéen, tiré de « Le processus de Barcelone, cinq après 1995-2000 », Communautés européennes, 2000.
- **Annexe II** : Projections démographiques de chacun des PPM et de l'UE en 2025, tiré de « Statistiques euro-méditerranéennes », Commission européenne, Eurostat, Janvier 2001.
- **Annexe III** : Taux de chômage UE-PPM, tiré de « Statistiques euro-méditerranéennes », Commission européenne, Eurostat, Janvier 2001.
- **Annexe IV** : Population par groupe d'âge, tiré de « Statistiques euro-méditerranéennes », Commission européenne, Eurostat, Janvier 2001.
- **Annexe V** : Conférences et réunions des ministres des affaires étrangères euro-méditerranéennes.
- **Annexe VI** : Conférences ministérielles euro-méditerranéennes sectorielles.
- **Annexe VII** : Etat des accords d'association.
- **Annexe VIII** : Les privatisations en Méditerranée, tiré de « Le processus de transition économique et la mise en œuvre du partenariat euro-méditerranéen », Rapport du FEMISE, Septembre 2001.
- **Annexe IX** : Taux de croissance annuel du PIB, tiré de « Statistiques euro-méditerranéennes », Commission européenne, Eurostat, Janvier 2001.
- **Annexe X** : Entrée d'IDE en Méditerranée, tiré de « Investir dans une zone de libre-échange euro-méditerranéenne », Institut de la Méditerranée, Février 2000.
- **Annexe XI** : Le poids de la dette dans les PPM, tiré de « Le processus de transition économique et la mise en œuvre du partenariat euro-méditerranéen », Rapport FEMISE, Septembre 2001.

BIBLIOGRAPHIE

Documents primaires

- Communication de la commission au conseil et au parlement européen en vue de préparer la réunion des ministres euro-méditerranéens des affaires étrangères à Valence les 22 et 23 avril 2002, Bruxelles le 13 février 2002.
- IIIème réunion extraordinaire du forum parlementaire euro-méditerranéen, Déclaration finale, Bruxelles le 8 novembre 2001.
- Réunion euro-méditerranéenne des ministres des affaires étrangères, Conclusions de la présidence, Bruxelles, les 5 et 6 novembre 2001.
- Réunion des ministres euro-méditerranéens du commerce, Conclusions de la présidence, Bruxelles le 29 mai 2001.
- Communication de la commission au conseil et au parlement européen, « Renforcer la coopération euro-méditerranéenne dans les domaines du transport et de l'énergie », Bruxelles le 7 mars 2001.
- Deuxième session du forum parlementaire euro-méditerranéen, Déclaration finale, Bruxelles les 8 et 9 février 2001.
- Quatrième conférence euro-méditerranéenne des ministres des affaires étrangères, Conclusions formelles de la présidence, Marseille les 15 et 16 novembre 2000.
- Communication de la commission au Conseil et au Parlement européen en vue de préparer la quatrième réunion des ministres euro-méditerranéens des affaires étrangères, « Un nouvel élan pour le processus de Barcelone », Bruxelles le 6 septembre 2000.
- Stratégie commune du conseil européen du 19 juin 2000 à l'égard de la région méditerranéenne.
- Troisième conférence euro-méditerranéenne des ministres des affaires étrangères, Conclusions formelles du président, Stuttgart les 15 et 16 avril 1999.
- Réunion ministérielle euro-méditerranéenne ad hoc, Déclaration de clôture de Robin COOK, Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni assurant la présidence, Palerme les 3 et 4 juin 1998.
- Deuxième conférence ministérielle euro-méditerranéenne, Conclusions de la présidence, Malte les 15 et 16 avril 1997.
- Déclaration de Barcelone adoptée lors de la conférence euro-méditerranéenne des ministres des affaires étrangères les 27 et 28 novembre 1995.
- Conseil européen de Corfou, Conclusions de la présidence les 24 et 25 juin 1994.

Ouvrages et rapports

Ouvrages

- CHATELUS Michel, PETIT Pascal, « Le partenariat euro-méditerranéen : un projet régional en quête de cohérence », Monde arabe Maghreb-Machrek, Paris, La documentation française, Numéro hors-série, Décembre 1997.
- DESSUS Sébastien, DEVLIN Julia, SAFADI Raed, « Vers une intégration régionale arabe et euro-méditerranéenne », Séminaires du centre de développement de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE), Paris, Les éditions de l'OCDE, 2001.
- FONTAGNE Lionel, PERIDY Nicolas, « L'Union Européenne et le Maghreb », Paris, Les éditions de l'OCDE, 1997.
- KHADER Bichara, « Le partenariat euro-méditerranéen après la conférence de Barcelone », Les cahiers de confluences, Paris, L'Harmattan, 1997.
- LEVEAU Rémy, « Le partenariat euro-méditerranéen : la dynamique de l'intégration régionale », Commissariat général du plan, Paris, La documentation française, 2000.
- « Conférence de Barcelone : la nouvelle politique euro-méditerranéenne », Monde arabe Maghreb-Machrek, Paris, La documentation française, N°153 juillet-septembre 1996.
- « Euro-méditerranée : un projet à réinventer », Confluences Méditerranée, Paris, L'Harmattan, N°35 automne 2000.
- « Le processus de Barcelone à l'heure de la mondialisation », Institut national d'études de stratégie globale, Transition et perspectives, Alger, Janvier 2000.

Rapports

- « Investir dans une zone de libre-échange euro-méditerranéenne », Institut de la Méditerranée, Février 2000.
- « La Grande Zone Arabe de Libre-Echange et les perspectives d'intégration sud-sud en Méditerranée », Seconde conférence du FEMISE, Marseille, Institut de la Méditerranée, 30 mars 2001.
- « Le processus de Barcelone, cinq ans après 1995-2000 », Communautés européennes, 2000.
- « Le processus de Barcelone, le partenariat Europe-Méditerranée », Synthèse 2001 de la Commission européenne, Communautés européennes, 2001.
- « Le processus de transition économique et la mise en œuvre du partenariat euro-méditerranéen », Rapport du FEMISE, Septembre 2001.

- « L'évolution de la structure des échanges commerciaux et des investissements entre l'Union Européenne et ses partenaires méditerranéens », Rapport du FEMISE, Mars 2001.
- « L'IDE dans le bassin méditerranéen : ses déterminants et son effet sur la croissance économique », Seconde conférence du FEMISE, Marseille, Institut de la Méditerranée, 30 mars 2001.
- « Partenariat euro-méditerranéen : programme d'actions prioritaires à court et moyen termes pour l'environnement (SMAP) », Rapport de la Commission européenne, Septembre 1999.
- « Rapport annuel du programme MEDA », Rapport de la Commission au Conseil et au Parlement européen, Commission des Communautés européennes, 2001.
- « Scénarios Europe 2010, cinq avenir possibles pour l'Europe », Commission européenne, Cellule prospective, Juillet 1999.
- « Statistiques euro-méditerranéennes », Commission européenne, Eurostat, Janvier 2001.
- « Union Européenne – Maghreb : 25 ans de coopération 1976 – 2001 », Commission européenne, 2001.

Articles et dossiers

Articles

- AYACHI Chokri, Secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense nationale, « A la recherche d'un nouveau consensus du partenariat euro-med », Conférence à Tunis le 5 octobre 2001.
- CAMDESSUS Michel, « Mondialisation, développement, société, culture », Défense nationale, Mai 2001.
- CHESNEAU Jean, « A propos d'une politique méditerranéenne », Défense nationale, Février 2000.
- COUSTILLIERE Jean-François, « Une autorité de coordination en Méditerranée », Défense nationale, Février 2000.
- COUSTILLIERE Jean-François, « Méditerranée : quel enjeu pour le XXIème siècle », Défense nationale, Avril 1999.
- GRIMAUD Nicole, « La Mauritanie et l'Union Européenne », Colloque l'Union Européenne et le Maghreb, Tunis les 26-29 novembre 1994.
- OUNAÏES Abderraouf, « Sécurité et partenariat en Méditerranée », Défense nationale, Janvier 2000.

- OUNAÏES Abderraouf, « Charte euro-méditerranéenne de paix et de stabilité. Quelle charte ? Quelle paix ? Quel partenariat ? », Tunis, 5 octobre 2001.
- VEDRINE Hubert, Ministre français des affaires étrangères, Discours tenu à la IVème conférence ministérielle euro-méditerranéenne, Marseille le 15 novembre 2000.
- VEDRINE Hubert, Propos introductifs de la conférence de presse finale de la IVème conférence ministérielle euro-méditerranéenne, Marseille le 16 novembre 2000.
- VEDRINE Hubert, Discours d'ouverture de la conférence de l'IFRI « Europe et Méditerranée », Paris, 31 janvier 2002.
- « Repenser la coopération euro-méditerranéenne – IVème forum international de Réalités », Réalités n°801, Mai 2001.

Dossiers

- Dossier spécial EUROMED :
 - « L'accord euro-méditerranéen entre l'UE et le Liban », 15 janvier 2002.
 - « L'accord euro-méditerranéen entre l'UE et l'Algérie », 15 janvier 2002.
 - « Le programme EUMEDIS », 15 novembre 2001.
 - « Le programme euro-méditerranéen d'action jeunesse », 11 octobre 2001.
 - « La coopération euro-méditerranéenne dans le secteur audiovisuel », 26 juillet 2001.
 - « L'accord euro-méditerranéen d'association entre l'UE et l'Egypte », 27 juin 2001.
 - « La première réunion ministérielle euro-méditerranéenne sur le commerce », 7 juin 2001.
 - « De MEDA I à MEDA II : ce qui change », 3 mai 2001.
 - « Le rôle d'EUROPEAID OFFICE DE COOPERATION », 10 avril 2001.
 - « La visite du président PRODI en Jordanie, au Liban et en Syrie », 21 février 2001.
 - « La visite du président PRODI dans le Maghreb », 29 janvier 2001.
 - « Programme EUROMED HERITAGE : le patrimoine au cœur du partenariat euro-méditerranéen », 29 septembre 2000.
- « Synopsis EUROMED », Bulletin hebdomadaire d'information sur le partenariat euro-méditerranéen, N°153 à 172 du 14 septembre 2001 au 21 février 2002.

Articles de presse

- NAÏM Mouna, « Divergences européennes sur le Proche-Orient », Le Monde, 28 février 2002.
- PARIS Gilles, « Ryad relance la recherche d'une paix au Proche-Orient », Le Monde, 28 février 2002.
- PAOLONI Marc, « Bruxelles prône la création d'une banque euro-méditerranéenne », La Tribune, 26 février 2002.
- BOLOPION Philippe, « Kofi ANNAN propose de trancher sur le sort du Sahara occidental », Le Monde, 22 février 2002.
- NAÏM Mouna, « Hymne à l'Europe dans un journal saoudien », Le Monde, 16 février 2002.
- PARIS Gilles, « Shimon PERES : un Etat palestinien tout de suite, pour sortir de l'impasse », Le Monde, 15 février 2002.
- Propos recueillis par SMITH Stephen et TUQUOI Jean-Pierre, « Abdelaziz BOUTEFLIKA : les Africains veulent s'en sortir », Le Monde, 10-11 février 2002.
- « L'Israël d'Ariel SHARON », Dossier Horizons, Le Monde, 10-11 février 2002.
- JARREAU Patrick, « George W. BUSH se refuse à déclarer Yasser ARAFAT hors jeu », Le Monde, 9 février 2002.
- NAÏM Mouna, « L'Union Européenne sous-estime sa capacité à influencer la politique américaine, selon Nabil CHAATH », Le Monde, 8 février 2002.
- Propos recueillis par BEAUGE Florence, « Un système de destruction des valeurs se reproduit à l'infini », Entretien avec M. Abderrahmane HADJ NACER, Ancien gouverneur de la banque centrale d'Algérie, Le Monde, 8 février 2002.
- FRACHON Alain, « Washington contre Yasser ARAFAT », Le Monde, 30 janvier 2002.
- PARIS Gilles, « Quand Tsahal détruit ce que le contribuable européen a financé », Le Monde, 29 janvier 2002.
- Propos recueillis par BEAUGE Florence, « Pour la première fois, le Maroc va organiser des élections transparentes », entretien avec M. Abderrahmane YOUSOUFI, Premier ministre marocain, Le Monde, 25 janvier 2002.
- PATTEN Chris, « Des discours, pas la guerre ! », Le Monde, 20 janvier 2002.
- ZECCHINI Laurent, « Le Liban et l'UE ont conclu un accord d'association », Le Monde, 12 janvier 2002.
- BEUVE-MERY Alain, « Aïcha BELARSI, la voix du Maroc auprès de l'Union », Le Monde, 25 septembre 2001.

- ZECCHINI Laurent, « L'UE critiquée par les Arabes et les Israéliens à Marseille », Le Monde, 18 novembre 2000.
- ZECCHINI Laurent, « A Marseille, la conférence euro-méditerranéenne permet une rencontre entre délégués arabes et israéliens », Le Monde, 17 novembre 2000.
- FAUJAS Alain, « La responsabilité de la lenteur du partenariat euro-méditerranéen est partagée », Le Monde, 16 novembre 2000.
- PATTEN Chris, « Relancer le partenariat euro-méditerranéen », Le Monde, 14 novembre 2000.
- DUBOIS Nathalie et GARCON José, « Sommet euro-méditerranéen à Marseille : cinq ans de coopération virtuelle », Libération, 16 novembre 2000.
- GHILES Gilles, « A la recherche d'une troisième voie : actualités du dialogue euro-méditerranéen », Le Monde Diplomatique, Novembre 2000.
- ZECCHINI Laurent, « Les aides de l'UE arrivent avec des retards considérables », Le Monde, 19 mai 2000.